



Guide de la **MOBILITÉ INTERNATIONALE**

ÉDITION 2025-2026

FNEO

Edito



Bonjour à toutes et à tous !

Après deux ans, c'est l'heure de remettre le Guide de la Mobilité Internationale au goût du jour ! Nous l'alimentons et l'actualisons dès qu'il est nécessaire. Cette version 2025/2026 sera ainsi la sixième édition du guide, créé en 2019 par Sabine Graham, ancienne Vice-Présidente en charge de l'International de la **FNEO** !

Ce guide est présent pour vous accompagner dans votre quête du grand départ. La mobilité internationale en orthophonie n'est pas une mince affaire, mais étant en constante évolution, de plus en plus d'étudiant(e)s peuvent aujourd'hui y prétendre.

Ce guide s'adresse alors à celles et ceux pour qui étudier et/ou effectuer un stage à l'étranger, pourrait être envisageable. Mais aussi à chaque curieux(se) souhaitant simplement en apprendre davantage sur les possibilités de départs, les démarches administratives...

Afin de vous aider au mieux à préparer votre projet, vous pourrez y retrouver les étapes pour vous préparer et de nombreux conseils. Vous comprendrez comment établir un budget, bénéficier d'aides financières ou encore comment maximiser vos chances de trouver un logement. Enfin, car chaque université possède sa propre politique au sujet de la mobilité internationale, l'ultime partie de ce Guide est donc dédiée aux spécificités des différents CFUO.

Je remercie ainsi tous(tes) les Vice-Président(e)s en charge de la Mobilité Internationale des associations locales, pour leur aide à la rédaction de ces parties.

Et la petite nouveauté : vous pourrez trouver une partie "fiche pratique" sur le départ au Canada ! A étayer avec d'autres pays, par mes successeur(euse)s !

Nous avons fait au mieux pour l'étoffer et y rassembler un maximum d'informations, mais n'hésitez surtout pas à me faire parvenir vos questions à l'adresse suivante : international@fneo.fr.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère de tout cœur que ce Guide de la Mobilité Internationale saura vous donner l'envie de vous ouvrir à d'autres aspects de notre fabuleuse formation.



Marie-Camille MARRILLIET
Étudiante en 4e année au CFUO de Tours
Vice-Présidente en charge de la Mobilité Internationale à la **FNEO**
international@fneo.fr

Sommaire

EDITO.....	2	GLOSSAIRE.....	4
SOMMAIRE.....	3	INTRODUCTION.....	5

PARTIE 1 : LES POSSIBILITÉS

1. LES SEMESTRES

- A. UN CONTRAT D'ÉTUDES C'EST QUOI ?
- B. LES SITUATIONS DE MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'ÉTUDES

2. LES STAGES

PARTIE 2 : PRÉPARER SON PROJET

1. CHOISIR SA DESTINATION

- A. LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DU PAYS
- B. LA LANGUE
- C. LES CONVENTIONS
- D. LES ÉQUIVALENCES

2. SEMESTRE À L'ÉTRANGER : REMPLIR SON CONTRAT D'ÉTUDES

- A. VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS
- B. LES PAPIERS À REMPLIR
- C. LES DOCUMENTS À FOURNIR
- D. LES DÉLAIS À PRÉVOIR

3. STAGE À L'ÉTRANGER : LA CONVENTION DE STAGE

4. LES AIDES FINANCIÈRES

- A. ERASMUS +
- B. L'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI)
- C. LE PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DES ÉTUDES (PME)
- D. LES AIDES RÉGIONALES
- E. BOURSES ASSOCIÉES AUX PROGRAMMES D'ÉCHANGES
- F. AIDE DES UNIVERSITÉS

PARTIE 3 : CONSEILS AVANT DE PARTIR

1. LE PASSEPORT ET LE VISA

2. L'ASSURANCE MALADIE

3. LA COUVERTURE SOCIALE

4. LE SITE ARIANE

- A. QU'EST-CE QUE C'EST ?
- B. A QUOI SERT-IL ?

5. LE BUDGET

6. LE LOGEMENT

7. LA VIE QUOTIDIENNE

8. SOURCES D'INFORMATIONS OFFICIELLES

PARTIE 4 : SPÉCIFICITÉS DES CFUO

1. AMIENS

2. BESANÇON

3. BORDEAUX

4. BREST

5. CAEN

6. CLERMONT-FERRAND

7. LILLE

8. LIMOGES

9. LYON

10. MARSEILLE

11. MONTPELLIER

12. NANCY

13. NANTES

14. NICE

15. PARIS

16. POINTE-À-PITRE

17. POITIERS

18. RENNES

19. ROUEN

20. STRASBOURG

21. TOULOUSE

22. TOURS

PARTIE 5 : FICHE PRATIQUE "DESTINATION CANADA"



Glossaire

-A-

AMI : Aide à la Mobilité Internationale

-C-

CFUO : Centre de Formation Universitaire en Orthophonie

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

CLEISS : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

CPAM : Caisse Primaire D'Assurance Maladie

-D-

DP : Directeurice Pédagogique

DRI : Direction des Relations Internationales

DROM-COM : Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer

-E-

ECTS : European Credits Transfer System

EEE : Espace Économique Européen

EEES : Espace Européen de l'Enseignement Supérieur

ESN : European Student Network

ERASMUS : European Action Scheme for Mobility of University Students

-F-

FNEO : Fédération Nationale des Étudiant(e)s en Orthophonie

-M-

M3C : Modalité de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VP MI : Vice-Président(e) en charge de la Mobilité Internationale

-T-

TOEFL : Test of English as a Foreign Language

TOEIC : Test of English for International Communication

-U-

UE : Unité d'Enseignement

UE : Union Européenne

UFR : Unité de Formation et de Recherche

Introduction



La mobilité internationale vous intéresse ? Vous souhaitez avoir des réponses à diverses questions, ou tout simplement découvrir les possibilités offertes par votre cursus ? Ce guide est fait pour vous !

La mobilité internationale, qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait d'effectuer une partie de vos études à l'étranger¹. C'est une expérience enrichissante, grâce à laquelle vous pourrez découvrir une autre culture, de nouvelles pratiques et compétences professionnelles, améliorer votre niveau de langue, etc. mais aussi faire de belles rencontres et vivre une aventure inoubliable !

C'est également alimenter les liens entre les universités et notamment entre les départements d'orthophonie français et étrangers, pour permettre aux étudiant(e)s et futur(e)s étudiant(e)s de faciliter leurs échanges, et ce de manière pérenne.

Mais la mobilité internationale ne s'arrête pas aux étudiant(e)s, elle encourage aussi les échanges professionnels entre les orthophonistes du monde entier et constitue un premier pas vers l'exercice à l'étranger.

Concrètement, comment partir à l'étranger ? Quelles sont les démarches et qui contacter ? Qui peuvent être vos personnes-ressources ? Comment constituer un dossier solide ? Comment trouver un stage à l'étranger ?

Vous trouverez les réponses à toutes ces questions dans ce guide, mais également des conseils et détails à ne pas négliger pour préparer au mieux votre départ puis votre séjour à l'étranger.

Comme évoqué précédemment, les possibilités de mobilité internationale diffèrent selon les Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO). La dernière partie de ce guide, écrite par les associations locales, vous exposera les possibilités de mobilité internationale spécifiques à votre centre de formation.

Bonne lecture !



Partie 1 : Les possibilités

Les conditions administratives pour partir à l'étranger sont nombreuses, et dépendent des universités.

Dans tous les cas, effectuer un semestre ou un stage à l'étranger est une démarche personnelle qui modifie votre parcours étudiant habituel.

1. LES SEMESTRES

Partir en semestre à l'étranger implique parfois des démarches lourdes susceptibles de vous décourager. Cependant, avec de la **patience** et de **l'organisation**, c'est tout à fait possible !

Si votre projet est bien construit, cohérent avec votre niveau d'études et préparé à l'avance, vous avez toutes les cartes en main pour vivre cette aventure.

Votre projet de départ à l'étranger est défini et encadré par un contrat d'études.

A. Un contrat d'études c'est quoi ?

Le **contrat d'études** définit les modalités de votre semestre à l'étranger. Il est signé par vous et par les universités de départ et d'accueil.

Il contient :

- les informations administratives des 3 signataires de ce contrat ;
- les dates et la durée de votre semestre à l'étranger (année universitaire et semestre) ;
- le dossier d'équivalence.

Mais le dossier d'équivalence, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'élément majeur de votre contrat d'études, celui qui vous permet de valider votre semestre à l'étranger. Il renseigne les Unités d'Enseignement (UE) initialement prévues dans votre cursus en France et celles que vous suivrez dans l'université à l'étranger.

Pour que ce dossier d'équivalence soit valide, il est impératif que **les UE françaises et celles de l'université étrangère abordent le même sujet et correspondent au même nombre de crédits ECTS*** (European Credit Transfer System pour l'Europe ou équivalent pour les pays hors Europe).

Les UE ne peuvent pas correspondre de façon exacte d'une université à une autre. L'objectif est alors que les deux formations soient les plus harmonieuses possible en termes d'UE et d'ECTS. Parfois, vous serez dans l'obligation de **rattraper ou bien d'anticiper** les UE que vous aurez manquées. Cette démarche doit toutefois rester exceptionnelle, car étudier à l'étranger ne doit pas vous imposer une charge de travail supplémentaire à votre retour en France.

Vous devrez présenter ce dossier d'équivalence à votre Directeur ou votre Directrice Pédagogique, qui validera ou non le dossier, et qui acceptera si nécessaire de vous faire anticiper ou rattraper les UE manquantes.

Lors de votre rendez-vous avec votre DP, il est important, en plus d'un contrat d'études bien construit, de montrer votre motivation et d'argumenter en vous appuyant sur les diverses recherches que vous avez effectuées sur l'université d'accueil.

***Les crédits ECTS**

Le sigle ECTS signifie European Credits Transfer System (le système européen de transfert et d'accumulation de crédits). C'est un système de mesures quantitatives créé en 1989 par l'Union Européenne dans le cadre du programme Erasmus.

Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail nécessaire pour l'UE. Ils constituent un outil complémentaire au diplôme permettant de faciliter la mobilité des étudiant(e)s, entre les établissements français mais aussi à l'étranger.

Les crédits sont accumulés chaque semestre. Un semestre représente 30 crédits ECTS, un crédit représente 25 à 30 heures de travail. Le système de crédits ECTS permet de valider un semestre à l'étranger au même titre qu'un semestre réalisé en France.



B. Les situations de mise en place d'un contrat d'études

La mise en place d'un contrat d'études varie en fonction de votre université, notamment en ce qui concerne les accords que celle-ci a avec les universités étrangères.

Concrètement, deux situations peuvent se présenter :

→ Le contrat d'études **dans** le cadre d'une convention interuniversitaire ;

→ Le contrat d'études **hors** cadre de convention interuniversitaire.



a. Le contrat d'études dans le cadre d'une convention

Qu'est-ce qu'une convention interuniversitaire ?

La convention interuniversitaire est rédigée et co-signée par deux universités de nationalités différentes. Elle permet de définir avec précision les **modalités de départ** pour les étudiant(e)s entre ces deux universités : filières concernées, nombre d'étudiant(e)s pouvant partir, durée du séjour, etc.

Elle garantit la faisabilité des études dans l'université partenaire (au semestre ou à l'année). Dans la plupart des cas, le contrat d'études est déjà rédigé, il ne reste plus qu'à le compléter et le personnaliser si besoin.

A quoi sert-elle ?

La convention procure aux étudiant(e)s de nombreux avantages, comme :

- **La gratuité de la formation à l'étranger** : l'inscription dans l'université étrangère, qu'elle soit pour six mois ou un an, est gratuite (les budgets des deux universités sont liés) ;
- **L'équivalence** des notes obtenues et des UE étudiées dans l'université étrangère ;
- **Des démarches administratives facilitées** et plus rapides ;
- **Une éventuelle bourse** proposée dans le cadre de la convention.

De plus, certaines universités proposent de faciliter la vie quotidienne des étudiant(e)s étranger(e)s, en fournissant par exemple le logement.

Tous ces avantages sont détaillés dans la convention interuniversitaire.

On distingue la convention faite dans un cadre d'échange (type Erasmus) et la convention hors cadre d'échange. Elles contiennent globalement les mêmes informations. Cependant, le cadre d'échange permet de fixer un modèle de convention et de la mettre en place plus facilement.

Qu'est-ce qu'ERASMUS + ?



L'une des actions clés du programme d'échange Erasmus+ est de renforcer la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'Europe.

Afin de pouvoir s'intégrer à ce programme, les établissements de l'enseignement supérieur doivent être titulaires de la **Charte Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur** (ECHE, European Charter for Higher Education). Elle définit le cadre général de qualité auquel doivent se conformer les établissements d'enseignement supérieur lorsqu'ils mènent des activités de coopération européennes ou internationales dans le cadre du programme Erasmus+. Son obtention est une condition indispensable pour tout établissement situé dans un pays participant au programme et souhaitant engager des actions de mobilité pour l'apprentissage, ou participer à des projets de coopération favorisant l'innovation et l'échange de bonnes pratiques au sein d'Erasmus+.

La charte a été renouvelée en 2021 et est valable jusqu'en 2027.

Les pays concernés sont :

- **Tous les pays membres de l'Union européenne** : Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède.
- **Les pays membres de l'Espace Économique Européen** : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.
- **Les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels** : République de Macédoine du Nord, République de Turquie et République de Serbie.

Il existe également des pays partenaires qui peuvent s'intégrer dans certains aspects du programme : les pays du voisinage européen à l'Est et au Sud, les Balkans occidentaux, la fédération de Russie et d'autres pays du monde entier que vous pouvez retrouver sur le site Erasmus+.

INFO : Suite au Brexit, le Royaume-Uni avait quitté le programme mais devrait le rejoindre à nouveau début 2027 ! Affaire à suivre...

Si vous souhaitez souscrire au programme Erasmus+, l'université est votre première interlocutrice. Et s'il vous reste des questions, vous pouvez consulter le site de l'ESN (Erasmus Student Network), une association par et pour les étudiant(e)s. Ainsi que le guide de l'Erasmus 2026 à retrouver sur le site Erasmus+.



Vous l'aurez compris, la convention interuniversitaire est un réel atout pour les départs à l'étranger : elle encadre le contrat d'études que vous aurez à compléter.

Pour savoir si votre CFUO dispose d'une convention interuniversitaire, vous pouvez consulter le site de votre université dans la rubrique "International", ou bien contacter la personne chargée de la Mobilité Internationale de votre association locale.



Attention :

La convention interuniversitaire ne concerne souvent qu'une partie des filières de l'université. Prenons l'exemple d'un CFUO qui dépend d'une UFR Santé. Si cette UFR a signé une convention interuniversitaire, cette dernière est applicable au CFUO. Mais la mobilité internationale étant très récente en orthophonie, il n'y a souvent aucune mention du CFUO dans la convention et les modalités d'échange pour les étudiant(e)s ne sont alors pas définies. Pensez donc à vérifier si la convention inclut expressément votre CFUO ! Si ce n'est pas le cas, un avenant à la convention signée par l'UFR pourra être rédigé par l'université afin d'en définir les modalités pour les étudiant(e)s en orthophonie. Si votre CFUO est dans cette situation, vos VP Mobilité Internationale se sont probablement déjà penché(e)s sur le dossier !

b. Le contrat d'études hors cadre de convention

Ce cas se présente si vous souhaitez partir dans une université qui n'est pas partenaire de la vôtre. Dans ce cas, c'est à vous de compléter vous-même votre contrat d'études, et d'en définir précisément les modalités : université de départ, année et semestre, durée du séjour, UE étudiées...

Vous pouvez trouver des modèles de contrats sur le site internet de votre université ou en demander un auprès du bureau des relations internationales.

c. Et les stages durant le semestre ?

Si vous devez effectuer un stage durant votre semestre, 2 options se présentent :

- Anticiper votre stage en France durant l'été ou le semestre précédant votre départ, ou bien le rattraper à votre retour dans le cas où votre année universitaire n'est pas terminée.
- Si cela n'est pas possible, vous pouvez tout à fait effectuer votre stage dans le pays d'accueil, si votre permis d'études (visa) et votre direction pédagogique le permettent. Les détails concernant les stages à l'étranger expliqués ci-après s'appliquent tout à fait à cette situation.

2. LES STAGES

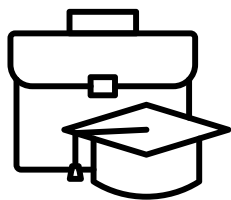
Partir en stage à l'étranger implique des **démarches administratives** différentes. En amont, il faut s'assurer que votre Directeure Pédagogique soit favorable à ce projet. Pour cela, il est nécessaire que le projet remplisse les **objectifs** de stage définis par le Bulletin Officiel et votre CFUO.

Avant de vous lancer dans les recherches, renseignez-vous sur les **conditions** posées par votre direction pour les stages à l'étranger en contactant le ou la VP MI de votre association locale ou directement la Direction des Relations Internationales (DRI) de votre université.

Ainsi, certains CFUO demandent que l'orthophoniste soit diplômé(e) en France, ou bien a minima francophone. Il peut aussi vous être imposé un niveau minimal de maîtrise de la langue parlée dans le pays d'accueil, avec parfois une certification à valider.

Pensez donc en premier lieu à la **langue du pays** : un bon niveau vous permettra de communiquer plus aisément dans votre vie quotidienne, mais aussi d'avoir un autre regard sur les patient(e)s. En effet, même si votre orthophoniste est francophone, les patient(e)s parlent le plus souvent la langue du pays d'accueil. Ainsi, une maîtrise de cette langue vous permettra d'avoir une compréhension plus fine de leurs difficultés langagières.

Une fois la destination et les objectifs globaux de stage en tête, il s'agit de trouver un(e) maîtr(ess)e de stage.



MAIS COMMENT TROUVER UN(E) MAÎTR(ESS)E DE STAGE À L'ÉTRANGER ?

Se renseigner sur l'orthophonie et sa pratique dans le pays concerné.

Dans certains pays, l'orthophonie n'est pas aussi répandue qu'en France ou alors sa pratique diffère. Il peut être intéressant de se rapprocher des écoles françaises dans lesquelles un(e) orthophoniste intervient et prend en charge les élèves.

Pour les stages de recherche, vous pouvez vous renseigner auprès des universités, des laboratoires de recherche présents sur place, etc.

Connaître le terme utilisé dans le pays pour faciliter la recherche.

D'autres pays utilisent un terme différent pour désigner l'orthophoniste. C'est le cas en Belgique (logopèdes), en Suisse (logopédistes) ou encore au sein d'une langue étrangère, comme Speech Language Therapist (SLT) en anglais. Connaître le terme vous aidera dans vos recherches par mot clé pour trouver un(e) maîtr(ess)e de stage.

Contactez les VP MI au local, ou les étudiant(e)s déjà parti(e)s.

Parfois, les VP MI ont leurs propres contacts et peuvent vous mettre en relation avec des étudiant(e)s qui sont déjà parti(e)s en stage.

Faire des recherches internet, Facebook, etc.

Vous pouvez évidemment faire vous-même des recherches sur internet et les réseaux sociaux afin de trouver des contacts. Plusieurs groupes Facebook d'orthophonistes travaillant à l'étranger existent, notamment "Orthophonistes à l'étranger" ou "Orthophonistes du Monde".

Attention : n'oubliez pas que ces groupes n'ont pas pour objectif d'être une source de recherche pour des lieux de stage, soyez donc mesuré(e)s dans le nombre de messages que vous publiez.

Les orthophonistes travaillant à l'étranger sont souvent très heureux(es) d'accueillir des stagiaires et la majorité des étudiant(e)s sont ravi(e)s de leur expérience, alors n'hésitez pas à vous lancer !

Point de vigilance DROM-COM :

Vous comprenez que les maîtr(ess)es de stage sont précieux(es), peu importe l'endroit. Privilégiez une recherche de stage dans les DROM-COM où des centres de formations n'existent pas encore. Les CFUO de Guadeloupe et de la Réunion vous remercieront !

De plus, nous tenions à vous rappeler, suite à la réception d'une lettre ouverte du Syndicat des Orthophonistes de Martinique (SDOM), que les stages en Outre-Mer, et ailleurs, ne sont pas des séjours touristiques (*lettre à lire ci-dessous*). Votre posture de stagiaire et votre tenue doivent rester adaptées, comme en Métropole.



Syndicat Des Orthophonistes de Martinique (SDOM)

4, rue Stephen Rose

Petit Bourg

97215 RIVIERE SALEE

sdomartinique@gmail.com

LETTRE OUVERTE A TOUS LES ETUDIANTS EN ORTHOPHONIE

AVANT DE DEMANDER UN STAGE EN MARTINIQUE...

Le Syndicat Des Orthophonistes de Martinique souhaite attirer votre attention sur une situation devenue récurrente et profondément préoccupante concernant les demandes de stage que vous adressez aux orthophonistes de Martinique.

Les orthophonistes qui acceptent d'accueillir des stagiaires le font à titre bénévole, en plus de leur activité clinique, avec un investissement conséquent en temps, en énergie et en responsabilité. Elles engagent également leurs patients, qui acceptent la présence d'un tiers dans leur prise en soins.

Or, depuis plusieurs années, nous constatons **une multiplication de demandes de stage manifestement inadaptées au cadre universitaire et professionnel, traduisant une confusion regrettable entre stage de formation et séjour touristique.**

Nous déplorons également des manquements graves aux règles élémentaires de savoir-être professionnel, tels que :

- l'absence de réponse à des propositions de stage formulées par des collègues ;
- des désistements tardifs ou non signalés ;
- **des tenues vestimentaires inadaptées au cadre de soins et irrespectueuses des patients** (tenues de plage, tongs, etc.).

Ces comportements mettent en difficulté les professionnelles investies dans la formation, portent atteinte à la relation de soin et nuisent à l'image de la profession.

Nous souhaitons rappeler fermement que :

- **un stage en Martinique est un stage en France**, dans un territoire présentant des spécificités géographiques, culturelles et logistiques qui doivent être connues et anticipées ;
- il appartient aux étudiants de se renseigner en amont (géographie, moyens de transport, nécessité fréquente du permis B et d'un véhicule, logement, coût de la vie) ;
- un stage a pour objectif premier l'apprentissage du métier d'orthophoniste et non un projet de loisirs ;
- les maîtres de stage et leurs patients doivent être traités avec respect, considération et professionnalisme : **les orthophonistes de Martinique ne sont pas des prestataires de séjour mais des professionnelles bénévoles participant à la formation universitaire.**

En conséquence, le SDOM informe qu'il ne diffusera plus les demandes de stage manifestement inadaptées ou ne respectant pas ce cadre.

Le respect du cadre, des professionnels, des patients et du territoire est une condition non négociable à tout accueil de stagiaire en Martinique.

Le Syndicat Des Orthophonistes de Martinique

Partie 2 : Préparer son projet

1. CHOISIR SA DESTINATION

Que vous ayez une destination spécifique en tête ou non, certaines conditions sont à prendre en compte avant de choisir votre pays d'accueil. Au-delà du pays où vous souhaitez vous rendre, il faut vous adapter à ce qu'il est possible de faire.

Vous trouverez dans cette partie les différentes vérifications qu'il est important d'effectuer avant de choisir votre destination.

A. Le niveau de sécurité du pays

Le site du Ministère des Affaires Étrangères renseigne les conditions de sécurité de tous les pays du monde, en fonction de leur situation géopolitique (www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Conseils aux voyageurs - Sécurité").

L'État établit un classement des zones de vigilance :

- **Zone rouge** : il est formellement déconseillé d'y séjourner
- **Zone orange** : il est déconseillé d'y séjourner sauf raison impérieuse
- **Zone jaune** : la vigilance est renforcée
- **Zone verte** : la vigilance est normale

Renseignez-vous donc en amont, afin de repérer les zones dans lesquelles vous ne pouvez pas voyager. Pour votre sécurité, l'université et votre Directeure Pédagogique interdisent aux étudiant(e)s de partir dans une zone rouge ou orange.

B. La langue

Pensez à vérifier quelles sont la ou les langues d'enseignement du pays, et que vous en avez une maîtrise suffisante pour vous permettre de suivre des cours dans cette langue. De même, il est préférable de maîtriser la langue étrangère pour un stage, même si celui-ci est réalisé avec un(e) orthophoniste francophone.

Vous partez dans un pays non francophone ?

Il vous sera quasi-systématiquement demandé de passer une certification de langue (que vous partiez pour un stage ou pour un semestre à l'étranger) pour valider un niveau minimum (B2 ou C1 selon les universités).

Attention ! Toutes les certifications ne sont pas reconnues par l'université.

Vous devrez valider celle que la faculté aura choisie, renseignez-vous auprès de votre DRI.

C. Les conventions

Partir dans une université disposant d'une **convention interuniversitaire** avec votre université facilitera grandement vos démarches. **Consultez le site de l'université** pour vous renseigner sur les conventions existantes. S'il en existe et que l'université d'accueil vous plaît, votre projet est déjà bien avancé car la convention garantit sa faisabilité : vous saurez que l'université peut vous accepter et que les UE sont équivalentes. Cependant, notez également que dans ce cas, votre candidature ne sera probablement pas la seule à être soumise, et qu'une sélection pourra être effectuée.

N'oubliez pas qu'il est possible de partir même si une convention n'existe pas ! Ce sera alors à vous de prouver la faisabilité de votre projet.

D. Les équivalences

L'équivalence des UE est le réquisit absolu pour faire valider votre projet. En fonction des pays et des universités, il sera plus ou moins facile de trouver des UE similaires et donc de valider un semestre dans ces universités.

Afin de vérifier que les UE sont équivalentes, il faut les comparer. Pour cela, vous devez **télécharger la liste des UE de l'université d'accueil** pour toutes les années, disponible sur le site de l'université.

Vous devrez ensuite comparer :

- **La description de l'UE** : le contenu proposé doit être similaire à celui de l'UE en France, tel qu'il est écrit sur le Bulletin Officiel. Attention à ne pas uniquement vous fier à son intitulé.
- **Le nombre de crédits** (ECTS ou équivalents) que l'UE valide : de même, il doit être très proche de celui de l'UE équivalente en France.

Il est possible que les UE équivalentes ne soient pas toutes étudiées pendant la même année universitaire ; vous serez potentiellement amené(e) à suivre, par exemple, à la fois des cours de 2ème et de 3ème année dans votre université d'accueil. Pensez à demander les emplois du temps dès qu'ils sont disponibles afin de vérifier que vous pourrez mêler des cours de plusieurs promotions différentes.

Dans notre maquette, certains semestres se prêtent plus ou moins au départ à l'étranger, en fonction des équivalences que vous pourrez trouver. Il est donc possible que vous soyez obligé(e)s de partir pendant un semestre spécifique. La majorité des échanges actuellement possibles se font en **3ème année**.

2. SEMESTRE À L'ÉTRANGER : REEMPLIR SON CONTRAT D'ÉTUDES

Ça y est, vous avez trouvé l'université et le cursus qui vous plaisent ! Il faut maintenant vous lancer dans des procédures administratives pour concrétiser votre projet.

A. Vos contacts privilégiés

Vos interlocuteurs principaux à l'université sont la Direction des Relations Internationales et la Direction Pédagogique. Ils sont là pour vous aider dans vos démarches, mais également pour valider votre contrat d'études.

LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI) :

La DRI est l'instance chargée de la mobilité internationale à l'université. Elle est experte dans le domaine et saura mieux que quiconque vous renseigner. C'est elle qui a l'autorité pour valider ou non un contrat d'études.

Les contacts de la DRI sont disponibles sur le site de votre faculté. Il existe plusieurs référent(s) au sein de l'université, vous devrez donc contacter celui ou celle qui correspond à la faculté ou l'institut de votre CFUO.

C'est également la DRI qui entre en contact avec les universités étrangères, notamment avec leur homologue dans le pays d'accueil. Ce n'est pas à vous de contacter l'université étrangère : les DRI des universités du monde entier travaillent conjointement, vous ne devriez donc pas avoir besoin de faire le relais entre ces deux instances.

La DRI signe ensuite votre contrat d'études. Les trois signataires de ce contrat sont donc vous-même, la DRI de l'université de départ et la DRI de l'université d'accueil.

LA DIRECTION PÉDAGOGIQUE (DP)

C'est elle qui valide votre dossier d'équivalence et qui définit avec vous les modalités pour rattraper ou anticiper les UE que vous auriez manquées.

La **DP et la DRI travaillent ensemble**. Ainsi, la DRI ne peut pas signer votre contrat d'études si votre DP n'a pas au préalable validé votre dossier d'équivalence. À l'inverse, votre DP peut demander à la DRI de valider l'aspect administratif de votre projet avant d'examiner votre dossier d'équivalence. L'idéal est de prendre rendez-vous avec la DRI et votre DP ensemble afin de discuter de votre projet. Leurs rôles sont différents mais complémentaires et donc tout aussi importants !

Vos VP en charge de la Mobilité Internationale !

Ne les oubliez pas ! C'est leur rôle de se tenir au courant des conventions interuniversitaires existantes et de travailler avec la DRI et votre DP pour en mettre en place de nouvelles. Iels seront ravi(e)s de savoir que vous êtes intéressé(e) par la mobilité internationale !

Contactez-les dès le début de votre projet, iels sauront vous guider, vous donner de précieux conseils pour vous faire gagner du temps et vous accompagneront tout au long de vos démarches. C'est aussi grâce à vous et vos projets qu'iels pourront mettre en place de nouvelles conventions interuniversitaires !

B. Les papiers à remplir

Dans la plupart des cas, il n'y a qu'un seul document à compléter : le **formulaire de candidature**. Chaque université a son propre modèle. Ce formulaire équivaut en général au contrat d'études.

En fonction de l'université étrangère où vous souhaitez étudier, il peut également vous être demandé un autre formulaire de candidature, spécifique à cette université.

Quel que soit le modèle du formulaire, il vous sera globalement demandé de renseigner les mêmes informations : données administratives vous concernant, durée et dates de votre séjour, équivalences... C'est notamment sur la base de votre dossier d'équivalence que vous pourrez renseigner ces informations.

Ce formulaire de candidature est disponible sur le site de l'université, vous pouvez également le récupérer auprès de votre DRI !

C. Les documents à fournir

Vous aurez à joindre à votre formulaire de candidature un ensemble de **documents complémentaires** pour valider votre dossier. Les documents à fournir peuvent varier en fonction de votre université, mais aussi selon l'université étrangère dans laquelle vous souhaitez étudier.

Il est toujours demandé de joindre votre **dossier d'équivalence**, qui présentera de manière détaillée la correspondance entre vos UE en France et vos UE à l'étranger. Ce dossier peut parfois être intégré au formulaire de candidature.

Exemples de documents qui peuvent vous être demandés :

- Les **relevés de notes des semestres précédents** : c'est en partie ce relevé qui sera pris en compte si le nombre de candidatures pour votre destination excède le nombre de places disponibles. De plus, des notes minimales peuvent être requises par votre université et/ou l'université d'accueil pour vous autoriser à partir.
- Une **lettre de motivation**, pour justifier notamment votre choix d'université.
- Un **CV**.
- Un **budget prévisionnel** : la validation de ce budget permet à l'université de garantir votre sécurité financière lorsque vous serez à l'étranger. Elle lui permet également de vérifier votre capacité à élaborer un projet solide et réalisable.
- Une **lettre de recommandation** d'un membre de l'équipe pédagogique.
- Une **copie du passeport** (ou de la carte d'identité) valide au moment de votre séjour.
- Un **certificat médical**.
- Une **certification de langue**, si vous partez dans un pays non francophone.

Des documents complémentaires sont parfois requis, je vous invite à consulter la partie propre à votre CFUO pour plus d'informations.

D. Les délais à prévoir

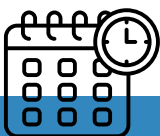
La mobilité internationale représente un projet de grande ampleur dans votre cursus étudiant, qu'il convient de réfléchir longuement. Une réflexion approfondie sur vos motivations, vos raisons et moyens est nécessaire. Il faut éviter de se précipiter.

Les procédures usuelles pour valider votre projet prennent **au moins six mois**. Il faut aussi pouvoir respecter les dates limites de vos universités pour le dépôt de vos dossiers.

L'organisation de votre plan de mobilité doit donc être réfléchie bien en amont notamment pour :

- Définir le moment idéal pour partir.
- Définir l'université étrangère où vous souhaitez étudier.
- Élaborer votre dossier d'équivalence.
- Obtenir un accord de principe de votre Directeure Pédagogique.

Il est ainsi conseillé de commencer l'organisation de votre projet **un an à l'avance**.



3. STAGE À L'ÉTRANGER : LA CONVENTION DE STAGE

Les **démarches administratives et pédagogiques** pour partir en stage sont nettement moins lourdes que celles requises pour les semestres à l'étranger, cela rend les **délais de réalisation de votre projet plus courts**. La partie la plus chronophage sera de trouver votre maîtr(ess)e de stage et d'obtenir les différentes signatures de la convention.

Selon les universités, la convention de stage à remplir sera celle utilisée habituellement, ou bien une convention spécifique que vous pourrez vous procurer auprès de la DRI. Les signataires de cette convention restent les mêmes qu'habituellement.

Pour les stages de recherche, il peut parfois être demandé de signer la convention du pays d'accueil, pensez à voir cela avec les référent(e)s de chaque université. Un accord peut être passé pour signer l'une, l'autre ou les deux (*c'est le cas pour l'Université de Montréal par exemple*).

Vous aurez éventuellement à fournir des **documents administratifs spécifiques** au stage à l'étranger (copie du passeport, certificat médical par exemple).

Si vous partez dans un pays non francophone, et plus particulièrement si vous êtes en stage avec un(e) orthophoniste non francophone, un **excellent niveau de langue** pourra être exigé (niveau B2 ou C1).

4. LES AIDES FINANCIÈRES

A. ERASMUS +

Le projet Erasmus+ a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de réaliser un stage, une formation ou semestre d'études dans le monde entier.

Quels sont les avantages ?

Ce programme vous offre la possibilité de **recevoir une bourse**, versée par l'Union Européenne, qui visera à participer aux différents frais liés à votre départ.

De plus, il vous permet de bénéficier d'une **exonération de vos frais d'inscription et d'examens** demandés par l'université d'accueil, ainsi que d'un accès aux bibliothèques et laboratoires rattachés à celle-ci.

Le programme concerne plus de 200 pays, cités précédemment dans le guide.

La bourse :

Une bourse Erasmus+ vous est automatiquement attribuée si vous effectuez une période à l'étranger :

- dans le cadre d'un échange inter-établissements ou d'un stage professionnel ;
- dans un pays européen (ou hors-Europe pour certains partenariats) ;
- tout en étant inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le montant de la subvention est calculé notamment en fonction du **coût de la vie** du pays d'accueil, de la **distance** entre ce dernier et votre pays d'origine, ou encore du **nombre de candidat(e)s** demandeur(euse)s.

Pour cela, les pays Européens du programme Erasmus+ ont été classés en 3 groupes, basés sur le niveau de vie sur place :

- **Groupe n°1** : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.
- le montant varie de 292 à 606 euros par mois pour les études et entre 442 et 756 euros pour un stage.

- **Groupe n°2** : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.
 - **Groupe n°3** : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie.
- entre 225 et 550 euros par mois pour les études, et entre 375 et 700 euros par mois pour les stages (pour ces deux groupes).

Renseignez-vous auprès de la DRI afin de connaître le montant exact de l'allocation qui vous sera versée durant votre séjour.

Complément inclusion :

Le programme a à cœur de permettre à un maximum de personnes de partir à l'étranger. C'est pourquoi une aide de **250 euros supplémentaires** existe pour les personnes en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD), les étudiant(e)s boursier(ère)s de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 et ceux habitant dans une Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Complément "voyage durable" :

En vous rendant dans votre pays d'accueil de façon écoresponsable, par exemple en voyageant en train, en bus ou en covoiturage, vous pourrez aussi bénéficier d'une aide au voyage plus importante (cf. tableau).

Distance parcourue (km)	Moyen de transport écoresponsable (EUR)	Moyen de transport non écoresponsable (EUR)
10 - 99	56	28
100 - 499	285	211
500 - 1 999	417	309
2 000 - 2 999	535	395
3 000 - 3 999	785	580
4 000 - 7 999	1 188	1 188
8 000 km ou plus	1 735	1 735



Quelles conditions pour participer au programme ?

C'est à partir de votre deuxième année d'études supérieures que vous pourrez prétendre à une demande de semestre à l'étranger. Il vous faut donc en premier lieu être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur et y suivre une formation en continu.

En ce qui concerne votre séjour, il devra durer 2 mois au minimum et 1 an au maximum, par cycle d'études.

Un accord entre votre université et celle d'accueil doit être signé, afin d'établir les points-clés, les objectifs à remplir durant ce projet et acter le partenariat.

Quelles démarches ?

Il faudra vous rapprocher du service des Relations Internationales de votre université dès que vous envisagez le projet de mobilité. C'est lui qui vous renseignera sur les accords existants, les destinations, les procédures et le calendrier (qui diffère selon chaque université).

Aucune demande ne peut être faite directement auprès de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

Le versement de la bourse :

Chaque projet se verra attribuer une modalité de paiement différente, qui sera déterminée en fonction du type d'action, de la durée de la convention, du risque financier, etc.

Un prépaiement à hauteur de 80 % de la somme totale reçue par l'étudiant(e), lui sera versé dans les 30 jours suivant la signature de l'accord de subvention. Il vise à permettre au ou à la bénéficiaire de se constituer un fond de ressources avant son départ.

Les 20 % restants lui seront versés à la fin de son projet, sous réserve de présentation d'un **rapport de fin de mobilité** (pour les échanges) ou d'une **attestation de fin de stage**.

Il est néanmoins possible d'effectuer une demande de préfinancement supplémentaire (cf. *site Erasmus+ pour prendre connaissance des conditions*).



Liens utiles :

- [Guide Erasmus +](#)
- [Bourse Erasmus +](#)
- [Etudiant.gouv - AMI](#)

B. L'Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

L'Aide à la Mobilité Internationale est une aide financière dédiée aux étudiant(e)s souhaitant réaliser un stage international, ou une partie de leur formation à l'étranger, dans le cadre d'un programme d'échange.

Quel montant et quelles conditions ?

L'aide à la mobilité internationale est une aide de **400 euros par mois**.

Elle peut vous être attribuée si vous remplissez les conditions suivantes :

- Votre séjour aidé à l'étranger dure entre **1 et 10 mois consécutifs**.
- Vous êtes **boursier(ère)** de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une allocation annuelle (dispositif des aides spécifiques).
- Vous préparez un **diplôme national relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur** (*ici : le Certificat de Capacité d'Orthophoniste*) dans un établissement d'enseignement supérieur public.
- Votre projet à l'étranger **s'inscrit dans le cadre de votre cursus d'études**.

Au cours de l'ensemble de vos études supérieures, vous ne pouvez cumuler plus de 10 mois d'aide à la mobilité internationale.

Quelles démarches ?

Rapprochez-vous à nouveau du service des Relations Internationales de votre établissement pour constituer votre dossier AMI. Il faudra aussi y joindre votre projet précis.

C'est par la suite votre chef(fe) d'établissement qui choisira de retenir ou non votre candidature en fonction de la qualité et de l'intérêt pédagogique du projet et de sa conformité avec la politique internationale menée par l'établissement.

Le versement :

L'aide est accordée en fonction de la durée de votre séjour et de certains critères, comme l'éloignement du pays d'accueil et le coût de la vie sur place. Elle est versée par les établissements d'enseignement supérieur.

Attention, votre établissement d'origine vérifie votre présence aux cours prévus dans votre projet ou lors de votre stage. En cas d'absence ou de non-respect des engagements, le versement de l'aide est arrêté immédiatement.

A savoir : toutes les aides sont désormais cumulables. Vous pouvez à la fois prétendre à la bourse Erasmus +, l'AMI, la bourse sur critères sociaux et la bourse au mérite.

C. Le Passeport pour la Mobilité des Études

Le Passeport pour la Mobilité des Études a été conçu pour les étudiants et étudiantes résidant en Outre-Mer, ayant besoin de poursuivre leurs études en France Métropolitaine ou dans un pays de l'Union Européenne.

En quoi consiste l'aide ?

Elle vise à prendre en charge 100 % des frais de transport de l'étudiant(e) depuis le domicile jusqu'à la gare la plus proche du lieu d'études (en France Métropolitaine), ou depuis le domicile jusqu'à Paris (s'il s'agit d'un pays de l'UE). Elle est ainsi prise en charge par l'État.

Quelles conditions pour prétendre au PME ?

Il faut noter que cette aide ne s'applique qu'en cas d'inexistence ou de saturation de la formation sur le territoire. Cette preuve est à récupérer auprès du rectorat ou à l'université.

Plusieurs autres conditions sont attendues :

- Avoir moins de 28 ans ;
- Résider habituellement en Martinique, Guadeloupe, Guyane, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Réunion ou Mayotte ;
- Être titulaire du baccalauréat ;
- Attester d'un revenu fiscal ne dépassant pas les 26 631€ sur le dernier avis d'imposition (oui, c'est très précis...).

Quelles démarches ?

Le dossier est à télécharger et à déposer directement sur le site de LADOM (L'Agence De l'Outre-Mer pour la mobilité).

Le délai moyen de traitement est de 4 semaines à partir de la réception du dossier COMPLET.



<https://ladom.fr/vie-etudiante/pme/>



PME +

LADOM prend en charge 100 % du deuxième billet d'avion A/R pour les néo-bachelier(e)s, lors de vacances scolaires ou d'un stage.



D. Les aides régionales

a. AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BOURSE RÉGION MOBILITÉ INTERNATIONALE ÉTUDIANTS

Quel est le montant de l'aide ?

Cette bourse s'élève à un montant hebdomadaire de **95 €**, pour une mobilité de **4 à 26 semaines**.

Un **complément** de 80 à 530 € peut être attribué aux **étudiant(e)s boursier(ère)s**, et un autre de 530 € aux étudiant(e)s du supérieur **en situation de handicap**.

Vous recevez, une fois votre dossier accepté, un acompte à hauteur de 75 % du montant total. Vous pourrez toucher les 25 % restants à votre retour, et après avoir communiqué à votre établissement une attestation de fin de stage, ainsi qu'un rapport.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Elle s'adresse aux étudiant(e)s inscrit(e)s dans une formation au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes et s'appuie sur les critères sociaux et/ou les critères pédagogiques (notes, mérite...), ainsi que sur la disponibilité des bourses au sein de l'établissement.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Votre dossier est à récupérer et à constituer auprès de votre établissement.

Le petit + : cette bourse est cumulable avec d'autres bourses, sauf l'AMI.



[Aides Auvergne](#)

b. BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

AQUISIS

Cette bourse s'adresse aux étudiant(e)s souhaitant poursuivre une partie de leur cursus à l'étranger.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de la bourse AQUISIS varie en fonction de la durée de votre mobilité, ainsi qu'en fonction de vos revenus globaux. Attention, cependant, cette subvention ne pourra couvrir l'intégralité de votre séjour (ce choix revient à la région). Vous pouvez faire une simulation de vos droits directement sur le site.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Il vous faut être inscrit(e) à l'Université de Bourgogne et proposer un projet de mobilité à l'étranger se situant à plus de 150 km de votre lieu de résidence. Elle concerne uniquement les projets d'une durée de 3 à 10 mois.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Votre demande doit être faite en amont de votre mobilité, et au plus tard 30 jours après le départ. Pour constituer votre dossier, il vous faut vous rapprocher du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

Le petit + : cette bourse est cumulable avec l'AMI ou la bourse Erasmus+.

 [Aides Bourgogne Franche Comté](#)

c. BRETAGNE

B-MONDE MOBILITÉ - MOBILITÉ INDIVIDUELLE

Quel est le montant de l'aide ?

La bourse est versée par la Région Bretagne en une seule fois, mais elle est calculée **de façon journalière**, en fonction de la destination du séjour.

Le montant est de :

- **20 € par jour** pour un séjour au **Japon**.
- **14 € par jour** pour une **région prioritaire en Europe**.
- **7 € par jour** pour une **région non prioritaire**.

À ce montant journalier peuvent s'ajouter :

- Un **bonus de +5 € par jour** pour les étudiant(e)s **boursier(ère)s sur critères sociaux**.
- Un **bonus de +5 € par jour** pour les étudiant(e)s **en situation de handicap**.
- Un **forfait voyage de 150 €** est également accordé en complément.

Attention :

- La bourse est **plafonnée à 300 jours maximum**.
- Elle ne couvre **que les jours effectifs de stage ou d'études**.
- Les **temps d'installation et de voyage** ne sont pas pris en compte.
- Cette bourse est **non cumulable** avec d'autres aides à la MI.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Pour être éligible, il faut :

- Être inscrit(e) dans un établissement breton (université, lycée, BTS/BUT, grande école, formations sanitaires et sociales, etc.).
- Réaliser un séjour d'études ou un stage à l'étranger dans le cadre du cursus.
- Effectuer un séjour d'au moins 26 jours consécutifs.
- Avoir un quotient familial inférieur à 30 000 €
 - Si tu es rattaché(e) au foyer fiscal de tes responsables légaux(ales) : fournir leur avis d'imposition.
 - Sinon : fournir ton propre avis d'imposition.

Le séjour doit obligatoirement être effectué dans un pays étranger et être validé par l'établissement.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

- 1. Contacter votre établissement de formation pour vérifier votre éligibilité.
- 2. C'est lui qui sélectionne les candidat(e)s et autorise la demande.
- 3. Une fois accepté(e), vous pourrez constituer et déposer votre dossier en ligne sur la plateforme dédiée de la Région Bretagne.
- 4. Après le séjour, certains documents devront être transmis (attestation, bilan, etc.) pour finaliser le versement.

 [Aides Bretagne](#)

d. CENTRE-VAL DE LOIRE

MOBI-CENTRE

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide MOBI-CENTRE est calculé en fonction de si vous cumulez ou non d'autres aides à la mobilité.

Situation de l'étudiant(e)	Éligibilité Mobi-Centre	Aide au départ	+ Aide mensuelle
Non éligible aux aides à la mobilité autres que Mobi-Centre	OUI	250 €	250 €
Éligible à l'AMI	OUI	250 €	150 €
Éligible à Erasmus+	OUI	250 €	0 €
Éligible à l'AMI et à Erasmus+	NON	0 €	0 €
Le cumul des aides et indemnités de stage reçu par l'étudiant(e) est supérieur à 800 € par mois	NON	0 €	0 €

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Vous devez pour cela être inscrit(e) dans un établissement de l'enseignement supérieur de la Région Centre-Val de Loire, dans le but d'y suivre une formation du type licence, master ou équivalent. Votre mobilité devra durer entre 4 semaines et 12 mois.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

C'est à votre établissement de vous accorder ou non l'aide MOBI-CENTRE. Vous devez alors le contacter au moins 2 mois avant votre départ.

 [Aides Centre-Val de Loire](#)

e. GRAND EST

L'aide régionale du Grand-Est a été abrogée le 14 novembre 2025 pour tout départ à compter du 1er janvier 2026. Une réflexion est en cours concernant la mise en œuvre d'un nouveau dispositif.

Pour toute information, vous pouvez contacter :
contact.mobilite.etudiant@grandest.fr

 [Aides Grand-Est](#)

f. HAUTS-DE-FRANCE

MERMOZ 23

Quel est le montant de l'aide ?

Cette bourse est calculée de façon individuelle, en prenant en compte à la fois votre revenu fiscal, mais aussi vos frais sur place, vos frais de voyage et si vous êtes boursier(ère) ou non.

Le montant de la bourse est évalué ainsi :
montant par semaine x nombre de semaines + participation aux frais de voyage.

Hors participation aux frais de voyage, il s'agit d'une aide mensuelle comprise entre 150 € et 400 €. En étant étudiant(e) boursier(ère), 300 € vous seront accordés pour participer à vos frais de voyage.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Votre mobilité doit durer au minimum 4 semaines et au maximum 26 semaines. Vous devez évidemment être inscrit(e) dans un établissement de la région Hauts-de-France et y suivre un cursus.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez en premier lieu faire part de votre projet au service des Relations Internationales de votre établissement, qui se chargera de pré-sélectionner votre candidature.

Ensuite, il vous faudra enregistrer votre mobilité sur le site en y déposant votre dossier (cf. la page pour connaître le détail des pièces à fournir).

 [Aides Haut-de-France](#)

g. ILE-DE-FRANCE

Quel est le montant de l'aide ?

Cette aide est versée mensuellement, est comprise entre 250 € et 450 €, mais est attribuable en fonction des fonds accordés par la région à votre université.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Vous devez pour cela être inscrit(e) dans un établissement francilien partenaire du dispositif (cf. votre faculté pour vous en assurer), y suivre votre cursus et avoir pour projet de réaliser une mobilité durant 1 à 10 mois.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

C'est au service des Relations Internationales ou des bourses de Sorbonne Université que vous retrouvez les informations quant à votre candidature.

C'est votre établissement qui est chargé de recueillir votre dossier, vous attribuer l'aide en fonction du montant qu'il a fixé et enfin vous le verser.



[Aides Ile-de-France](#)

h. NORMANDIE

PASS MONDE

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est calculé en fonction de vos revenus ou de ceux de votre foyer. PASS MONDE prévoit un premier forfait de 200 € pour les stages et séjours en Europe, ou 400 € pour les mobilités hors Europe. 40 € supplémentaires par semaines seront aussi ajoutés, en fonction du nombre de semaines de mobilité que vous effectuerez.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Il vous faut être étudiant(e) dépendant d'un établissement du supérieur de la région Normandie, être âgé(e) de moins de 31 ans et être rattaché(e) à un foyer fiscal normand. Votre mobilité devra également être comprise entre 4 et 26 semaines.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Tout votre dossier sera disponible et à déposer de façon dématérialisée et avant votre mobilité directement sur le site : <https://atouts.normandie.fr>.



[Aides Normandie](#)

i. NOUVELLE AQUITAINE

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide de la région Nouvelle-Aquitaine se calcule en fonction du nombre de semaines complètes de mobilité effectuées.

> Pour les étudiant(e)s boursier(ère)s, et en fonction de leurs revenus, le montant est compris entre 100 et 110 € hebdomadaires.

> Pour les non-boursier(ère)s, entre 80 et 100 €.

Un premier versement à hauteur de 80 % du montant total vous sera accordé avant votre départ, une fois votre demande reçue et acceptée, puis le restant au maximum 2 mois après votre retour.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Vous devez être étudiant(e) et suivre une formation dans l'une des universités de la Région Nouvelle-Aquitaine. Votre échange devra durer entre 8 et 26 semaines, et s'inscrire dans le cadre de votre formation.

Enfin, la région Nouvelle-Aquitaine adresse cette bourse aux foyers se situant en dessous d'un revenu annuel de 50 000 €.

Attention : cette aide n'est pas cumulable avec une autre aide à la mobilité de la Région, ni l'AMI, ni la bourse ERASMUS+.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Votre candidature doit tout d'abord être validée par votre établissement. Si tel est le cas, alors vous devrez effectuer votre demande sur le site de la Région, avant le début de votre séjour. Vous aurez par la suite deux mois maximum pour transmettre vos documents (cf. la page dédiée pour connaître l'intégralité des pièces à fournir).



[Aides Nouvelle-Aquitaine](#)

j. OCCITANIE

MOUV'OCCITANIE

Quel est le montant de l'aide ?

Mouv'Occitanie, dispose de plusieurs types d'aides à la mobilité pour les étudiant(e)s. En effet, en fonction de votre statut, voici les différentes possibilités :

> Pour les étudiant(e)s boursier(ère)s sur critères sociaux ou appartenant à un foyer fiscal dont le Quotient Familial est < 20 000 € :

La Région prévoit **75 € par semaine** de mobilité effectuée dès 4 semaines pleines de 5 jours ouvrés de mobilité (attention : il existe un plafond de la durée de la mobilité en fonction de s'il s'agit d'une mobilité de stage ou d'études).

> Pour les étudiant(e)s non-boursier(ère)s :

- **Le chèque coopératif** : celui-ci est valable pour les mobilités de stage comme pour les études de minimum 6 semaines mais dépend du lieu dans lequel vous allez vous rendre. Seules 5 destinations y sont éligibles : Allemagne, Japon, Maroc, Sénégal et Canada (Québec).
- **Le chèque Eurocampus d'une valeur de 600 €** : concerne les étudiant(e)s voulant faire une mobilité de stage ou d'études en Catalogne ou dans les Iles Baléares (attention : il n'est pas certain que cette aide s'applique au cursus d'orthophonie).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

- **1ère étape** : Sélection des candidat(e)s aux aides par votre établissement d'enseignement supérieur.
- **2ème étape** : Après sélection, dépôt de votre demande auprès des services de la Région sur le portail des aides (via le lien reçu par mail).
- **3ème étape** : Notification de l'aide par la Région.
- **4ème étape** : Le versement de l'aide par la Région.

Pour plus d'informations, consultez le site La Région Occitanie :

 [Aides Occitanie](#)

k. PAYS DE LA LOIRE

ENVOLÉO

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide dépendra de si vous touchez préalablement une bourse ERASMUS+. En effet, si vous percevez une allocation ERASMUS+, un forfait de **500 €** vous est accordé ou de **1000 €** pour les étudiant(e)s boursier(ère)s sur critères sociaux échelon 4 à échelon 7 (soit une majoration de 500 €). Si vous n'en percevez pas, il s'agira d'un forfait de **1000 € ou 2000 €** (soit une majoration de 1000 € pour les étudiant(e)s boursier(ère)s sur critères sociaux d'échelon 4 à 7).

1000 € supplémentaires sont accordés aux étudiant(e)s en situation de handicap.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Vous devez être étudiant(e) en deuxième année minimum, scolarisé(e) dans une université de la Région Pays de la Loire et ne pas être âgé(e) de plus de 28 ans. Votre mobilité devra être supérieure à 3 mois.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez préalablement soumettre votre candidature à votre établissement, qui devra la pré-valider ou non. Si oui, vous pourrez déposer votre dossier de façon dématérialisée : au maximum 1 mois avant votre départ si vous prévoyez un séjour d'études et au maximum 2 semaines avant si vous prévoyez d'effectuer un stage.

Le petit + : cette aide est cumulable avec la bourse ERASMUS+ mais aussi l'AMI.

NB : si vous êtes étudiant(e) boursier(ère) d'échelon 4 à 7 et que vous percevez également cette dernière, la majoration ne vous sera pas accordée.

 [Aides Pays de la Loire](#)

I. SUD PACA

PRAME

Quel est le montant de l'aide ?

La région Sud PACA offre aux étudiant(e)s entre **100 et 125 € par semaine** de mobilité (en fonction de votre lieu de résidence).

À cela peut s'ajouter un **forfait de 200 € en cas de frais de visa**.

Pour les étudiant(e)s en situation de handicap, **400 €** sont également attribués.

Au début de votre séjour, un premier versement, à hauteur de 80 % de la somme totale vous sera alloué, puis le restant vous sera restitué sous présentation d'une attestation de fin de séjour.

Quelles sont les conditions pour prétendre à cette bourse ?

Pour prétendre à cette bourse, vous devez être étudiant(e) et suivre une formation dans une université de la région Sud PACA. De plus, vous devez être âgé(e) de moins de 30 ans et effectuer une mobilité comprise entre 12 et 20 semaines.

Enfin, votre quotient familial ne doit pas dépasser une certaine somme (cf. site).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

C'est en premier lieu à votre établissement d'examiner votre demande et d'effectuer une pré-validation. Pour cela, vous devrez déposer votre demande de bourse sur le site de la Région.

Si votre candidature est retenue, alors votre établissement sera chargé de la présenter aux services régionaux.

 [Aides PACA](#)

E. BOURSES ASSOCIÉES AUX PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Les bourses associées aux programmes d'échanges varient selon les universités, renseignez-vous auprès de la DRI.

Consultez la partie spécifique à votre CFUO pour des informations plus précises !

F. AIDES DES UNIVERSITÉS

De même, ces aides varient selon les universités. Elles sont cependant proposées pour tous(tes) les étudiant(e)s, toutes filières confondues. De ce fait, vous pouvez en bénéficier même si la mobilité internationale est peu développée dans votre CFUO.

Renseignez-vous auprès de votre DRI pour connaître le montant exact de cette bourse, et consultez la partie spécifique à votre CFUO pour des informations plus précises.



Partie 3 : Conseils avant de partir

Ça y est, votre projet est validé ! Il vous reste maintenant à organiser concrètement votre voyage... Voici quelques conseils précieux pour être bien préparé(e) et partir sereinement !

1. LE PASSEPORT ET LE VISA



Le passeport ou la carte d'identité : c'est le premier document officiel à avoir en sa possession pour partir à l'étranger. Il doit être valide toute la durée du séjour, parfois même jusqu'à six mois plus tard : soyez vigilant(e) quant à sa date d'expiration.

Pour les pays de l'Union Européenne, la carte d'identité ou le passeport suffisent pour voyager.

Pour un semestre dans un pays de la zone Europe hors UE, un visa étudiant est souvent nécessaire pour une durée de séjour supérieure à six mois.

Si vous partez en stage à l'étranger, vous devrez vous procurer un visa de travail. Certains programmes de stage du type "séjour de recherche" ne nécessitent pas de visa.

Dans les autres pays, les réglementations et procédures varient, il faudra vous renseigner auprès des ambassades et consulats en France des pays concernés. De plus, il est fortement déconseillé de rentrer dans le pays avec un visa touristique, vous prenez le risque d'être expulsé(e) par le service d'immigration et des douanes.

2. L'ASSURANCE MALADIE

Les frais de santé peuvent être élevés dans certains pays, il faut être bien couvert(e) avant de partir ! Il est notamment possible que votre université d'accueil vous demande un justificatif d'assurance.

Attention : le contrat d'assurance classique ne vous couvre pas pour l'étranger ! Vous devrez souscrire à un contrat spécifique pour les séjours étudiants à l'étranger.



Des démarches supplémentaires sont à réaliser auprès de l'Assurance Maladie :

- **En Europe** (UE et Espace Économique Européen) : vous devez demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie. Elle est valable deux ans.
- **Au Québec** : vous devez remplir le formulaire SE401 Q106 pour un semestre à l'étranger, ou le SE401 Q104 pour un stage. Puis, le faire signer par votre DRI.
- **Dans un autre pays** : les démarches varient en fonction des accords signés avec la France. Renseignez-vous auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), des ambassades et des consulats pour obtenir des informations spécifiques à votre pays d'accueil.

Vous disposez également du **formulaire Cerfa** "Soins reçus à l'étranger", qui vous permet d'être remboursé(e) des frais engagés peu importe le pays.

Tous ces documents sont disponibles sur le site www.ameli.fr.

N'oubliez pas la **complémentaire santé** qui prend en charge les frais non couverts par la Sécurité Sociale ! Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet du Centre de Liaison Européenne et Internationale de Sécurité Sociale www.cleiss.fr.

En fonction du pays d'accueil, certains **vaccins** spécifiques peuvent également vous être recommandés ou imposés avant votre départ, soyez à jour !

Le site de l'Institut Pasteur (<https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/vaccination>) renseigne les vaccins obligatoires ou conseillés pour l'étranger. Vous pourrez également trouver plus d'informations mais aussi faire vos vaccins dans le Centre de vaccinations internationales de votre département. Pour le trouver, consultez le site https://www.mesvaccins.net/web/vaccinations_centers.

3. LA COUVERTURE SOCIALE

Une couverture sociale de qualité est obligatoire pour partir en séjour à l'étranger. Vous devrez souscrire :

1- **Une assurance de responsabilité civile** : elle est indispensable pour couvrir tout dommage dont vous pourriez être responsable. Pensez à vérifier auprès de votre organisme d'assurance que vous êtes bien couvert(e) à l'étranger ; il est très probable que vous ayez à signer un contrat différent de celui que vous avez en France.

2- **Une assurance rapatriement** : rarement nécessaire, elle est pourtant indispensable en cas d'accident grave, car elle vous permettra d'être rapatrié(e) en France. Si vous n'êtes pas assuré(e), les frais de rapatriement seront à votre charge.

De plus, pensez à prendre connaissance des risques éventuels dans votre pays d'accueil. Ceux-ci sont renseignés sur le site du Ministère des Affaires Étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>, dans la rubrique "Conseils aux voyageurs".

4. LE SITE ARIANE

A. Qu'est-ce que c'est ?

C'est un site internet du Ministère des Affaires Étrangères qui recense les ressortissant(e)s français(es) à l'étranger. Il est destiné aux français(es) effectuant un voyage touristique, personnel ou professionnel de moins de six mois. Il est fortement conseillé de s'y inscrire avant de partir.

L'inscription est **gratuite et rapide**, il vous suffit de renseigner votre destination, les dates de votre séjour et vos contacts mail ou téléphone. Elle est sécurisée et confidentielle.

Attention : elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des français(es) établi(e)s hors de France dès lors que le séjour est supérieur à six mois.

B. A quoi sert-il ?

Ce site permet aux instances gouvernementales françaises de savoir où vous êtes, et donc de vous prendre en charge si vous avez besoin d'une aide quelconque lorsque vous êtes à l'étranger, notamment dans les cas de catastrophe naturelle ou d'attentat.

Avec Ariane, vous recevrez des recommandations de sécurité par mail, si la situation dans le pays le justifie, ainsi que des alertes en cas de crise dans votre pays de destination. Vous pourrez aussi référencer une personne de contact, qui sera également avertie des informations de sécurité.

Vous pouvez vous inscrire via ce lien : [Ariane](#)

5. LE BUDGET



Pour appréhender votre voyage sereinement, il est fortement recommandé de prévoir un budget précis.

Pour cela, renseignez-vous sur le coût de la vie et les dépenses fréquentes dans le pays d'accueil.

Vos dépenses à l'étranger pourront impliquer quelques **changements dans la gestion de vos comptes bancaires**.

Pour certains paiements (notamment le loyer, les frais universitaires éventuels...), il est conseillé d'ouvrir un compte dans le pays d'accueil, en particulier pour les séjours hors zone euro et/ou de plus de trois mois.

Renseignez-vous auprès de votre banque sur les modalités concernant votre carte bancaire, les virements internationaux, le changement de devise², etc.

Dans certains cas, vous pourrez avoir une exemption des frais bancaires grâce à votre statut d'étudiant(e) !

Attention : les aides financières à la mobilité ne peuvent pas être versées sur un compte à l'étranger.

6. LE LOGEMENT



Plusieurs options s'offrent à vous pour le logement. Choisissez celle qui vous convient le mieux. Ce n'est pas forcément celle dont vous disposez en France !

A. Les résidences étudiantes

La plupart des universités disposent de places en résidence universitaire réservées pour les étudiant(e)s en mobilité. Les places sont souvent limitées, il est donc vivement conseillé de faire votre demande au plus tôt. Cette option est souvent la plus avantageuse financièrement et vous permettra de vivre le quotidien des étudiant(e)s locaux(ales).

B. Les logements privés

Si vous choisissez cette option, il faut être très vigilant(e) afin d'éviter les arnaques. Demandez des visios, des documents qui peuvent prouver la fiabilité de l'offre, etc. N'hésitez pas à contacter votre université d'accueil qui pourra vous recommander un site ou une agence de location fiable.

C. La colocation

Cette alternative vous permettra de faire des rencontres dès votre arrivée tout en se montrant avantageuse d'un point de vue budgétaire.

D. La chambre chez l'habitant

Elle permet l'immersion complète dans le quotidien des habitant(e)s ! Une bonne solution donc, si vous souhaitez améliorer votre niveau de langue et vivre une expérience authentique ! Il faudra cependant savoir s'adapter au mode de vie de votre hôte.

E. Les auberges de jeunesse

Elles sont utiles en tant que solution provisoire dans le cas où vous n'auriez pas trouvé un logement avant votre départ. Elles vous permettront d'être hébergé(e) le temps de trouver un chez-vous plus permanent.

F. Pistes de recherche

Voici quelques pistes pour élargir vos recherches :

- Des petites annonces sur les pages Facebook des universités ;
- Le groupe d'entraide Erasmus ESN ;
- Les associations étudiantes sur place.

À savoir : dans certains pays, le loyer se paie à la semaine et non au mois !

Attention : n'envoyez jamais d'argent avant de visiter le logement ! En cas de doute, renseignez-vous sur la fiabilité des organismes qui vous intéressent auprès de votre université ou du consulat de France de votre pays d'accueil.

7. LA VIE QUOTIDIENNE

La loi : vous arrivez dans un nouveau pays, avec une nouvelle loi : étudiez-la ! Certains pays peuvent exiger une inscription auprès de l'équivalent de la mairie de la ville qui vous accueille.

Permis de conduire : La validité de votre permis de conduire français n'est pas garantie dans tous les pays, il vous sera donc nécessaire de vérifier celle-ci dans votre pays d'accueil. Un permis de conduire européen est valable partout en Europe. Hors Europe, un permis international peut être demandé.

Préparation linguistique : Un bon niveau de langue de votre pays d'accueil facilitera votre intégration. La plupart des universités proposent, avant la rentrée, des cours intensifs de langue qui peuvent être gratuits ou payants.

Culture : la culture du pays peut être différente de la vôtre. Il est indispensable de la prendre en compte et de ne pas imposer votre propre culture. Vous apprendrez beaucoup à vous adapter à la culture dans laquelle vous arriverez !

8. SOURCES D'INFORMATIONS OFFICIELLES

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces sites internet :

- Le site du Ministère des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr
- Le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- Assurance Maladie : www.ameli.fr
- Centre de Liaison Européenne et Internationale de Sécurité Sociale : www.cleiss.fr
- Le site internet de l'ambassade de votre pays d'accueil
- Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse : www.cidj.com
- Le site de l'Étudiant : www.letudiant.fr

Partie 4 : Spécificités des CMA

Chez moi ça se passe comment ?

1. AMIENS

A. Les conventions et le dossier d'équivalence

Actuellement, l'Université de Picardie Jules Verne, n'a pas de convention avec une université proposant un cursus en orthophonie. Il faut donc voir avec la DRI et la DP s'il est possible de créer une convention mais cela prend beaucoup de temps. Pour cela il faut s'assurer que les UE des universités étrangères correspondent aux UE françaises pour créer un dossier d'équivalence.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

Sur les sites internet des facultés étrangères, il est possible de trouver les modules et la liste des UE.

B. Stages

Les stages à l'étranger sont réalisables dès la deuxième année (ou dès la première si c'est un stage facultatif). Les modalités varient selon le stage que vous souhaitez effectuer. Globalement, il est plus pratique de partir en **3ème ou en 4ème année** car les périodes de stage sont plus longues ce qui vous donne l'occasion de demander des bourses. Cependant, un stage de deux semaines dès la 2ème année peut également être l'occasion de découvrir la pratique de l'orthophonie dans un autre pays sans se lancer dans une grande aventure !

La scolarité n'est pas opposée aux départs à l'étranger tant que ceux-ci sont pertinents et tant qu'ils respectent les mêmes conditions que ceux réalisés en France.

Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : corinne.adamkiewicz@u-picardie.fr

Direction des Relations Internationales : dri@u-picardie.fr

VP Mobilité Internationale GEPETO : mobilite.internationale.gepeto@gmail.com



2. BESANÇON

Concernant le CFUO de Besançon, il n'est pour l'instant pas possible de partir faire un stage ou un semestre à l'étranger. Les discussions ont été lancées à nouveau cette année pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.



Les contacts dans votre fac :

VP Mobilité Internationale GEOD : presidence.geod@gmail.com

3. BORDEAUX

A. Données générales

Quels délais prévoir ?

Le plus tôt sera toujours le mieux pour entamer les démarches, se renseigner, remplir et déposer son dossier.

Globalement, pour un départ au premier semestre, le **dossier est à déposer au plus tard fin janvier**. Il passe ensuite devant la commission sous huit à dix jours et l'université étrangère a jusqu'à début juin pour donner une réponse définitive.

Pour un départ au second semestre, les dépôts de dossiers sont idéalement à faire **avant le 15 juin**. Ensuite, en septembre, l'université de Bordeaux envoie les dossiers aux universités étrangères et celles-ci donnent une réponse définitive en octobre.

Quels papiers remplir ?

Il faut remplir un dossier de candidature disponible sur le site de l'université.

Une fois rempli et validé par les directrices du département, ce dossier est déposé au bureau de la mobilité internationale de l'université. Il passe ensuite devant une commission de sélection qui attribue un nombre de "points" à chaque candidat(e) (en fonction de leur situation universitaire, s'ils sont déjà parti(e)s ou non, etc.). Si le nombre de candidat(e)s est plus élevé que le nombre de places disponibles pour une université donnée, un classement "au mérite" est établi.

Il est également possible de remplir une demande de bourse indépendamment, le dossier est à retirer auprès de la DRI Mobilité de l'université.

Quels documents fournir ?

Au niveau des papiers à fournir à l'Université de Bordeaux, le dossier de candidature comprend :

- une photo d'identité,
- une copie de passeport valide,
- le contrat pédagogique,
- une lettre de motivation,
- une copie des relevés de notes,
- le budget prévisionnel,
- le formulaire de candidature en ligne.

B. Le dossier d'équivalence

Comment faire le dossier d'équivalence ?

Afin de constituer le dossier d'équivalence, il faut dans un premier temps trouver les programmes des UE détaillées que l'université étrangère propose ainsi que le programme de l'université de Bordeaux.

Dans un second temps, un rendez-vous est prévu avec l'un(e) des directrices afin de regarder si les UE sont équivalentes et compatibles.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

La liste des UE se trouve sur les sites des universités. Le seul problème est qu'elles ne sont souvent pas très détaillées, il est donc nécessaire de chercher le plus d'informations possible et ensuite de programmer un rendez-vous avec Mme Longère, qui en est la responsable principale dans le CFUO de Bordeaux, afin de les examiner ensemble.

Nous avons accès à cette page : <https://www.u-bordeaux.fr/International/Partir-a-l-etranger/Mobiliteetudiante/Etudes-a-l-etranger2>. On y trouve une carte interactive recensant toutes les universités dans le monde pour lesquelles l'Université de Bordeaux a déjà des accords avec d'autres filières. Cela permet d'accéder facilement aux sites internet pour obtenir le détail des programmes universitaires.

ATTENTION ! Toutes les universités ne proposent pas un cursus en orthophonie. Si elles en proposent, elles peuvent être plus difficiles à intégrer en raison de la barrière de la langue.

C. Les conventions et possibilités de départ

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie?

Des accords avec l'Université Catholique de Louvain, et Liège en Belgique ont été signés spécialement pour l'orthophonie ! Il semblerait néanmoins que chacun des accords que possède l'université soit valable pour toutes les filières.

Un accord avec l'Université Catholique de Valencia est à reconfirmer.

Les universités ci-dessous figurent dans les accords Erasmus de l'université :

- Trinity College, Dublin, Irlande
- University College Cork, Irlande
- International University of Ireland, Galway, Irlande
- Université Libre de Bruxelles, Belgique
- Haute école de la province de Liège, Belgique

D. Les stages

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

Il n'existe pas de dates précises pour les départs en stage à l'étranger. Cependant, avec toutes les démarches que cela demande, il vaut mieux partir sur des périodes plus longues qu'une seule semaine. Cela est donc favorisé dans le cas des stages de 3ème, 4ème et 5ème années qui se déroulent sur des mois entiers (plutôt juin ou septembre pour les 3ème ou 4ème année).

Dans quels pays ?

Il est possible de partir dans des pays non francophones à condition :

- soit que l'orthophoniste sur place exerce en français auprès de français(es), soit que l'étudiant(e) ait un niveau suffisant dans la langue dans laquelle exerce l'orthophoniste (minimum C1).
- il faut également que l'orthophoniste ait l'agrément pour encadrer un stage, comme pour tous les stages en France l'idéal étant que l'orthophoniste soit diplômé(e) d'un CFUO français.



Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique :

- M. Glize, bertrand.glize@u-bordeaux.fr
- Mme Lecoennec, eve.le-cochennec@u-bordeaux.fr
- Mme Bénichou, gaelle.benichou@u-bordeaux.fr

Direction des Relations Internationales : Pauline Carreau, pauline.carreau@u-bordeaux.fr

Responsable des étudiant(e)s sortant de l'Université de Bordeaux : Julien Mathé, outgoing-carreire@u-bordeaux.fr

VP Mobilité Internationale de l'ABFO : abfo.mobilite@gmail.com

4. BREST

Notre CF étant très récent, les départs pour effectuer un semestre à l'étranger ne sont pas envisageables par nos responsables. En revanche, les stages à l'étranger sont possibles. Ce sont les responsables pédagogiques affecté(e)s pour les stages qui guident l'étudiant(e) dans sa démarche, mais cela n'a encore jamais eu lieu dans notre CFUO. Nous n'avons donc que très peu d'informations à ce sujet, et par conséquent aucune expérience à partager...



Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique :

- Muriel Bot Morvan, muriel.bot@chu-brest.fr
- Claire Le Gall, claire.legall2@univ-brest.fr

Présidence BABORD : presidency.babord@gmail.com

5. CAEN

Aucun échange semestriel n'a été mis en place, seuls les stages à l'étranger sont proposés à Caen. Une étudiante de Caen est partie en stage au Liban, une seconde en Italie. D'autres devraient partir au Canada et au Sénégal. La DP de l'Université de Caen est très ouverte aux possibilités de départs au cours de la formation.

Démarches

La convention de stage est la même que la **convention habituelle** (NB : il est nécessaire dans tous les cas de faire un stage auprès d'un(e) orthophoniste agréé(e), et donc de remplir, au besoin, une demande d'agrément préalable), la démarche auprès de l'université est donc très simple.

Concernant les pays dans lesquels peuvent être effectués les stages, il n'y a **pas de restriction**. En revanche, la **langue d'exercice** peut être un obstacle. Il faut en effet que l'orthophoniste exerce en français, ou dans une langue que l'étudiant(e) maîtrise très bien (viser environ un niveau C1).



Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Anne-Sophie Mouton, anne-sophie.mouton@unicaen.fr

Direction des Relations Internationales : Isabelle Triniac, Carré International de l'Université de Caen, intl.mobilite@unicaen.fr

VP Mobilité Internationale d'ETOC : international.etoc@gmail.com

6. CLERMONT-FERRAND

Le CFUO de Clermont-Ferrand étant relativement récent, il n'y a eu aucun départ à l'étranger, pour un stage ou pour un semestre.



Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique : jennifer.merigaud@uca.fr

Direction des relations internationales et de la francophonie : projets-partenariats.drif@uca.fr

Responsable des stages : stages.orthophonie.medecine@uca.fr

Présidence du BOUC : asso.bouc@gmail.com

7. LILLE

A Lille, il n'est malheureusement pas possible d'effectuer un semestre à l'étranger. Cependant, rien n'empêche un départ pour un **stage recherche**, dans le cadre d'une inscription au parcours recherche (début de 4ème année). Vous pouvez partir sur un mois en fin de 4ème année. Plusieurs étudiant(e)s sont déjà parti(e)s ce qui a permis la traduction des conventions de stage en anglais, facilitant ainsi les démarches. Ces dernières sont les mêmes que pour vos stages en France.

Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : direction-orthophonie@univ-lille.fr

Direction des Relations Internationales : international@univ-lille.fr

Co-présidence de l'ACEOL : presidente.aceol@gmail.com



8. LIMOGES

A Limoges, il existe un accord avec l'Université de Perugia.

Dans le tableau suivant, les périodes en vert correspondent aux stages qui ne sont pas intercalés avec des cours, il est donc mieux d'envisager le départ sur ces périodes.

Sinon, les stages facultatifs sont disponibles à partir de fin O3. Ils doivent être effectués sur la période d'ouverture de l'ILFOMER (qui est fermé sur certaines périodes l'été).

O1	O2	O3	O4	O5
S1	S3	S5 UE 6.4 <i>Observation active</i> 2 semaines 3 semaines	S7	S9 UE 6.8 5 semaines
S2	S4	S6 UE 6.5 <i>Stage clinique</i> 2 semaines 3 semaines	S8	S10 UE 6.8 6 semaines 5 semaines
			Stages facultatifs	

Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Emilie Bernard, emilie.bernard@unilim.fr

Direction des Relations Internationales : Stéphane Mandigout, stephane.mandigout@unilim.fr

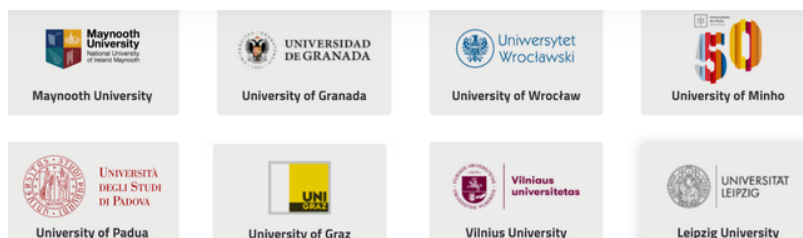


9.LYON

A. Semestre à l'étranger

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a environ 130 accords de coopération interuniversitaire hors Europe et en Europe, dans ces universités votre mobilité sera donc favorisée (la liste est disponible sur le site l'Université Lyon 1 rubrique Université – International ; Section santé) : [Université de Lyon - étudier à l'étranger](#)

Par ailleurs, l'ISTR (Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation) dispose d'accords Erasmus+ spécifiques à sa composante et d'une alliance Arqus avec plusieurs universités, voici quelques exemples :



Voici les universités dans lesquelles il est possible de partir pour un semestre ou deux en L3 :

Nom de l'université	Nombre de places	Nombre de mois	Niveau de langue demandé	Discipline
Katholieke Universiteit Leuven	1	5	flamand + anglais B2	Therapy and rehabilitation
Haute école de Province de Liège	2	9	Français B1	Health
Universidad Complutense de Madrid	3	10	espagnol B1	Therapy and rehabilitation
Universidad de Valencia	3	9	espagnol B1 + anglais B1	Therapy and rehabilitation
Università degli studi di Milano	2	9	Italien B1 + Anglais B1	Therapy and rehabilitation
Linköpings Universitet	3	5	Suédois B2 + Anglais B2	Therapy and rehabilitation

Une fois l'université choisie, il faut vous rendre sur le site internet de l'université visée afin de recueillir les informations nécessaires à l'inscription (date butoire de dépôt des dossiers de candidature, programme précis des cours, certification demandée en langues, etc.) afin de constituer un dossier et de le déposer à temps au bureau de l'assistante Mobilité Internationale ISTR.

B. Stage à l'étranger

Le CFUO de Lyon offre la possibilité de faire un ou plusieurs stages à l'étranger au cours des études. Cependant, il n'est pas possible de partir (dans le cadre d'un stage obligatoire) pendant la C1-O1 (L1) ni pendant l'année de C2-O2 (M2).

Par ailleurs, il est possible de faire des stages supplémentaires en mobilité internationale, l'été notamment.

La mobilité internationale est ouverte aussi bien pour un stage en structure que pour un stage en libéral (ou un stage mixte !).

Enfin, le ou la maîtr(ess)e de stage (orthophoniste ou non) n'a pas besoin d'avoir pour langue maternelle le français, n'est pas obligé(e) d'exercer en français, et n'a pas besoin d'avoir un diplôme français pour être validé(e) par l'administration.

Pour effectuer un stage à l'étranger, l'étudiant(e) doit trouver son terrain de stage seul(e).

C. Qui contacter ?

Pour un stage à l'étranger de moins de quatre semaines :

Il faut contacter le ou la responsable des stages de son année de promotion à l'adresse mail suivante : stage.orthophonie@univ-lyon1.fr afin de valider la destination et le terrain de stage.

- L1 : Ségolène Chopard
- L2 : Johanne Bouquand
- L3 : Anaïs Bourrely
- M1 et M2 : Alice Michel-Jombart
- Responsable stage recherche M1 : Floriane Delphin-Combe et Nicolas Petit.

Pour un semestre à l'étranger OU un stage à l'étranger de plus de quatre semaines :

Il faut contacter Catalina Baumgartner, Assistante Mobilité Internationale ISTR
catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr

Enfin, il existe un terrain de stage spécifique : l'ENAM, à Lomé (TOGO) (accord de coopération scientifique).

D. Quels documents fournir ?

L'ensemble des documents à fournir se trouve sur Moodle, rubrique "Documents communs" et dossier "Mobilité Internationale".

E. Quels papiers remplir ?

Pour un stage à l'étranger :

Il faut envoyer par mail à son ou sa référent(e) de stage :

- une lettre de motivation,
- le CV de l'orthophoniste qui reçoit l'étudiant(e) en stage,
- la fiche de description de l'établissement d'accueil remplie (disponible sur la plateforme de l'université Moodle), ainsi que tous les documents de mobilité internationale.

Il faut s'inscrire sur la base Ariane ou au Registre des Français(es) établi(e)s hors de France selon la durée du séjour (consultez la Partie 3 de ce guide pour plus d'informations).

Pour un semestre à l'étranger :

Vous devez faire valider votre contrat d'enseignement par votre établissement d'origine ISTR-Orthophonie (learning agreement) puis par l'établissement d'accueil. Les crédits acquis à l'étranger seront transférés sur votre dossier étudiant. Vous pouvez avoir accès à des cours de langue avant votre départ (attention, certains établissements demandent une certification en langue).

F. Les bourses

Voici les bourses auxquelles vous pouvez prétendre pour une durée de mobilité internationale (stage ou semestre) de plus d'un mois :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| • Bourses ERASMUS * | • Bourse du CROUS |
| • Bourses de la Région EXPLORA SUP * | • Bourses privées |
| • Bourses nationales * | • Subventions privées |
| • Bourses internes UCBL | |

*Pour ces bourses, c'est la DRI qui fait les demandes selon les critères retenus. La réponse parviendra sous deux à trois mois après le dépôt du dossier.

Pour les autres bourses, il est de la responsabilité de l'étudiant(e) de démarcher les organismes concernés.

Un(e) même étudiant(e) ne peut bénéficier que deux fois des bourses EXPLORA SUP d'aide à la mobilité (stage et/ou formation) à hauteur d'environ 100 euros par semaine.

Les étudiant(e)s boursier(ère)s d'État conservent leur bourse lors du départ et reçoivent par ailleurs une aide supplémentaire fixée sur la base de l'indice de leur bourse de base.

Attention : la mobilité est facilitée lorsque l'UCBL a un accord de coopération et d'échanges avec l'établissement d'accueil, mais elle est possible sans accord. Les frais d'inscription sont alors à la charge de l'étudiant(e).

Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Solveig Chapuis, solveig.chapuis@univ-lyon1.fr

Direction des Relations Internationales : Catalina Baumgartner, catalina.baumgartner@univ-lyon1.fr

Co-président(e)s de l'AEOL : aeol.presidence@gmail.com



10. MARSEILLE

Les stages et les semestres à l'étranger sont envisageables tant que la direction pédagogique donne son accord en amont. Il faut donc avoir préparé une lettre de motivation et une trame de proposition d'équivalence pour motiver son projet.

Pour les semestres, il existe une convention avec l'université de Barcelone Ramon Llull. Les départs se font du premier jusqu'au cinquième semestre, mais essentiellement au S3, S4 et S5 pour des questions de timing.

L'étudiant(e) est exempté(e) de stage durant le semestre où il est à l'étranger. Au delà du S5, les stages sont considérés comme trop importants pour être réalisés à l'étranger.

Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique : Joana Revis, joana.revis@univ-amu.fr

Direction des relations internationales :

- Fannie Coutier, fannie.coutier@univ-amu.fr, 04 91 32 48 24
- Patricia Pagani, patricia.pagani@univ-amu.fr, 04 91 32 48 33

Pôle présidence de l'AEMO13 : pzaemo13@gmail.com



11. MONTPELLIER

A. Données générales

Qui contacter ?

Premièrement, vous pouvez contacter le/la **VP Mobilité Internationale de Dislalie** pour l'informer de votre projet. Il/elle vous renseignera sur les possibilités de départ et les démarches à suivre !

Pour partir en échange universitaire, il faudra contacter la **responsable pédagogique**, Mme Moritz-Gasser, pour valider le plan d'études, et le **directeur des relations internationales**, M. Masrar, pour vérifier qu'il existe bien une convention. Dans le cas contraire, il faudra en créer une en se mettant en contact avec l'université étrangère. Il vous renseignera aussi sur les bourses.

Pour les stages, vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires auprès de votre référent(e) de stages.

Quels papiers remplir ?

Pour les semestres, s'il n'existe pas de convention avec une université étrangère, il faudra créer un contrat pédagogique (ou dossier d'équivalence), à valider avec Mme Moritz-Gasser, puis faire une convention avec l'aide du bureau des Relations Internationales. Pour les stages, ce n'est pas plus compliqué qu'en France, il suffit de faire agréer l'orthophoniste.

Quels documents fournir ?

Pour les semestres, cela dépend des universités étrangères. Il faudra sûrement renseigner votre **relevé de notes** et fournir plusieurs **autres documents**.

De plus, Mme Moritz-Gasser vous demandera de prouver votre **niveau en langue** si vous partez dans un pays non francophone (avec des diplômes type TOEIC ou un entretien).

Quels délais prévoir ?

Pour partir en échange, il vaut mieux s'y prendre au moins **un an à l'avance**, surtout si la convention n'est pas encore créée. Les démarches sont assez longues et les interlocuteurs sont difficiles à contacter.

Pour un stage, les démarches peuvent être rapides mais il peut être compliqué de trouver un(e) maîtr(ess)e de stage dans le pays choisi. De plus, il est nécessaire d'anticiper sa demande de visa ou d'autorisation d'entrée sur le territoire.

Comment faites-vous le dossier d'équivalence ?

Pour réaliser le dossier d'équivalence, vous devrez vous munir de la liste des UE de notre formation et de celle de l'université étrangère. La liste des UE des universités étrangères se trouve généralement sur leur site internet. À défaut, vous pouvez la demander par mail en contactant la personne responsable des relations internationales de l'université qui vous intéresse.

B. Les conventions et possibilités de départ

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?

Le CFUO de Montpellier avait une convention avec l'université de Montréal. Ainsi, depuis 2017, onze étudiantes ont pu partir pendant un semestre au Canada. Toutefois, en raison du changement d'études à l'université de Montréal, l'année 2019-2020 a été la dernière pendant laquelle les étudiants et étudiantes ont pu partir là-bas avant la fermeture de l'échange. Celui-ci réouvrira peut-être dans quelques années pour le master.

Y a-t-il des conventions en cours de signature ?

Les conventions sont établies en fonction des demandes et désirs des étudiant(e)s. Depuis le début de l'année scolaire 2025-2026, aucune nouvelle démarche n'est en cours car nous n'avons pas eu de demande d'aide par rapport à un semestre à l'étranger.

C. Les stages

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

A Montpellier, il est théoriquement possible de partir en stage à l'étranger de la 1ère à la 5ème année, même si certains terrains de stage sont plus propices et adaptés que d'autres. Dans tous les cas, il est important de contacter directement la Responsable Pédagogique pour lui faire part de votre projet, et ainsi obtenir son accord avant d'amorcer les démarches administratives. À partir de la 3ème année, vous pouvez également contacter votre référent(e) de stage clinique (RFC).

Les étudiant(e)s du CF ont eu l'occasion de partir dans de nombreux pays : en Belgique, en Algérie, au Sénégal, en Allemagne, en Italie mais les destinations les plus récentes et fréquentes restent les DROM-COM (surtout la Réunion) et le Canada (au Québec).

Attention : il faut savoir que les orthophonistes qui travaillent à l'étranger ne font pas énormément d'heures (les patient(e)s sont moins nombreux(ses), ou bien les volumes horaires sont différents). Il faudra peut-être rattraper en France des heures avant ou après le stage à l'étranger.

Dans quels pays ?

Il semble que nous puissions partir dans n'importe quel pays, à condition que la situation géopolitique soit stable, que le ou la maîtr(ess)e de stage soit francophone ou qu'on maîtrise parfaitement la langue étrangère.

D. Divers

De nombreux témoignages d'étudiant(e)s parti(e)s à l'étranger sont disponibles sur le compte Instagram de l'association "Dislalie", ainsi que sur son site web. Nous organisons aussi des événements autour de la mobilité internationale dans le CF, n'hésitez pas à y participer si le sujet vous intéresse !

A noter qu'à Montpellier, l'année passée, la majorité des stages réalisés hors métropole ont été réalisés à la Réunion. Partir en direction des DROM-COM peut en effet être un bon moyen de changer d'environnement et de partir à des heures d'avion, tout en simplifiant les démarches administratives : en effet, ce sont les mêmes qu'en métropole !

Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Mme Moritz-Gasser, sylvie.gasser@umontpellier.fr

Direction des Relations Internationales : M. Masrar, med-ri@umontpellier.fr,
04 34 43 35 25

Co-VP Mobilité Internationale de Dislalie : international.dislalie@gmail.com



12. NANCY

A. Données générales

Démarches administratives :

La première personne à contacter est la Vice-Présidence en charge de la Mobilité à l'International (VP MI) de l'Association des Futur(e)s Orthophonistes de Nancy (AFON). C'est elle qui recense les envies de départ à l'étranger des étudiants et étudiantes, qui répond à toutes les questions concernant ces départs, et qui peut vous venir en aide en cas de difficultés dans les recherches.

Pour les départs en Erasmus :

Pour le moment, aucune convention avec des facultés étrangères n'étant signée, il n'y a pas encore eu de départ en Erasmus à Nancy.

Cependant, la VP MI tente de mettre en place ces conventions. Il est donc important de lui transmettre nos envies de départ afin de lui permettre d'orienter ses recherches et de dresser une liste des étudiant(e)s intéressé(e)s.

En effet, si des conventions sont signées, ce sera elle qui transmettra :

- à la Direction Pédagogique la liste des personnes désirant partir,
- aux étudiant(e)s les différentes démarches administratives à suivre.

Pour avoir une idée de ces démarches, les étudiant(e)s peuvent se rendre sur :

<http://www.univ-lorraine.fr/content/etudier-en-europe>

Pour les départs en stage :

Qui contacter ?

Dans un premier temps, il est souhaitable de tenir informée la VP MI. Puis, il faut impérativement contacter la direction pédagogique et le ou la responsable des stages une fois le stage trouvé : ce sont elleux qui prennent la décision de valider ou non votre demande.

Quels papiers remplir ?

Il faut remplir, en plus de la convention de stage classique, une convention de stage spécifique pour les départs à l'étranger. Cette convention est fournie au secrétariat, après validation du stage par le ou la DP ou le ou la responsable des stages.

Quels documents fournir ?

L'université de Lorraine ne demande pas de documents spécifiques à fournir. Cependant, le pays d'accueil peut demander certains documents : visa, certificat médical par un(e) médecin conventionné(e), etc. L'université d'accueil fournit alors la liste des documents à fournir par l'étudiant(e) une fois que la demande de stage a été validée par le ou la DP (dans le cas d'un stage recherche). Vous devrez également remplir une fiche de stage spécifique aux départs à l'étranger.

Quels délais prévoir ?

Il faut prévoir un délai un peu plus long qu'un stage en France, notamment si le pays d'accueil demande des documents spécifiques qu'il faut réunir. Il faut aussi prendre en compte l'achat des billets pour le trajet, le logement sur place à trouver, etc. Ainsi, si vous souhaitez effectuer un départ dans le cadre du stage de sensibilisation à la recherche, il est conseillé de commencer vos recherches de stage dès le début de l'année, et de commencer à réunir les documents demandés et organiser le voyage dès le début du second semestre.

Le dossier d'équivalence :

Comment faire le dossier d'équivalence ?

Si le pays dans lequel l'étudiant(e) souhaite faire un Erasmus fait partie de la liste des pays que le ou la VP MI cherche à conventionner, iel n'a pas à monter un dossier d'équivalence.

Si le pays n'en fait pas partie, iel doit uniquement fournir la liste des UE de l'université étrangère.

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

Il faut se rendre sur le site de l'université visée, et rechercher les programmes. De l'aide peut être demandée au (à la) VP MI.

B. Les conventions et possibilités de départ

Quelles sont les conventions existantes en orthophonie ?

L'université de Lorraine a mis en place des partenariats avec des universités d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, de Lituanie, de Slovénie, de Slovaquie et de Finlande. Toutefois, ces partenariats ne sont pas spécifiques à la filière orthophonie. Ainsi, il n'y a eu pour l'instant aucun départ à l'étranger en Erasmus.

Pour remédier à cette absence de départ, la VP MI tente de mettre en place des conventions spécifiques à l'orthophonie avec certaines universités étrangères, dans le but de permettre des départs d'un semestre au cours de la deuxième année d'orthophonie.

Ainsi, la Direction Pédagogique est actuellement en train d'étudier les équivalences entre les UE françaises, celles de Madrid et celles d'une université norvégienne.

En parallèle, la VP MI est en train de recueillir des informations concernant les pays préférés par les étudiant(e)s de première année actuel(le)s.

C. Les stages

Il y a deux options pour faire un stage à l'étranger :

Stage avec un(e) orthophoniste en libéral ou en structure :

A priori, l'orthophoniste devrait parler français, et avoir une patientèle parlant également français. Il faudrait que l'orthophoniste exerce dans un pays francophone sans forcément l'obligation d'avoir un diplôme français.

Stage de sensibilisation à la recherche (au mois de juin, entre la L3 et le M1)

Le ou la maîtr(ess)e de stage ne doit pas forcément être orthophoniste. En revanche, il faut impérativement qu'il soit rattaché(e) à un centre universitaire et participe à une recherche. Celle-ci peut ne pas concerner directement l'orthophonie, mais il faut que le domaine ou le thème de la recherche y soit rattaché : sciences du langage, audition, neurosciences, etc. Ce stage peut se dérouler dans une autre langue que le français. Le rapport de stage sera alors écrit dans la langue du ou de la maîtr(ess)e de stage.



Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Bernard Kabuth, bernard.kabuth@cpn-laxou.com ou bernard.kabuth@univ-lorraine.fr

Direction des Relations Internationales :

- Yolaine Dippenweiler, yolaine.dippenweiler@univ-lorraine.fr,
- Laurence Spiesse, laurence.spiesse@univ-lorraine.fr,
- Anne Cioni, anne-cioni@univ-lorraine.fr

VP Mobilité Internationale de l'AFON : vpinternationalnancy1@gmail.com

13. NANTES

A. Les stages

Le CFUO de Nantes autorise les départs à l'étranger pour les stages. Pour cela, les recherches d'un(e) orthophoniste prêt(e) à accueillir en stage doivent se faire par l'étudiant(e) dans le pays de son choix (au regard du contexte politique et sanitaire du pays).

Pour que le ou la maîtr(ess)e de stage exerçant à l'étranger soit agréé(e), il est demandé de présenter un diplôme d'orthophonie français ou équivalent (c'est-à-dire un diplôme niveau Master). Il faudra alors constituer le dossier et le faire passer en commission d'agrément, comme c'est le cas pour les stages en France.

B. Les semestres

Le CFUO de Nantes a un partenariat avec une école à Barcelone qui permet à maximum **2 étudiant(e)s** par an de faire un Erasmus. Il est possible de partir lors du premier semestre de la 3ème année.

Pour les candidatures, un entretien est réalisé vers le mois de novembre, afin de vérifier votre motivation et estimer votre niveau en espagnol. Une réponse définitive vous est donnée vers la fin de l'année.

Vous passez vos examens en Espagne. En cas de rattrapages, vous devrez retourner sur place pour les passer.

A savoir : les cours sur place sont en catalan, mais il est possible de répondre aux examens en espagnol.

Enfin, lors de l'Erasmus, vous pouvez effectuer votre stage de L3 sur place, à condition de le trouver.



Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Emmanuelle Prudhon, emmanuelle.prudhon@univ-nantes.fr & Oana Lungu, oana.lungu@univ-nantes.fr

Direction des stages : Leslie Baron, leslie.baron@univ-nantes.fr

Direction des Relations Internationales : international.medecine@univ-nantes.fr

Pôle présidence de l'ANFO : president.anfo@gmail.com

14. NICE

À Nice, la mobilité internationale est assez limitée. Il est pour l'instant toujours impossible d'effectuer un semestre à l'étranger.

Cependant, il est possible d'effectuer son stage d'un mois lors de la troisième année, à l'étranger, à condition que le ou la maîtr(ess)e de stage dispose d'un diplôme français ou d'une équivalence. La recherche de ce(tte) maîtr(ess)e de stage est personnelle. Il n'y a pas d'aide ou de contacts provenant de la faculté. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas hésiter à contacter le ou la VP MI, qui se fera une joie de vous aider !



Les contacts dans votre fac :

VP Mobilité Internationale de l'AFON : vpmi.afon@gmail.com

15. PARIS

À Paris, les stages et les Erasmus sont possibles, selon plusieurs conditions.

A. Les semestres

Pour l'Erasmus, le départ est possible seulement **en L3** pour un ou deux semestres, dans **5 destinations** : Belgique, Espagne, Grèce, Italie et Chili.

Pour candidater, il faudra transmettre :

- **Vos résultats académiques.** Vous devez avoir une moyenne de 12/20 minimum et aucun rattrapage connu.
- **Votre CV et une lettre de motivation** qui présentera aussi la **cohérence** de votre projet par rapport au cursus.
- **Un certificat de langue** : un niveau B2 minimum est exigé dans la langue d'enseignement locale.
- **Le contrat d'études**, c'est-à-dire le programme de cours que vous comptez suivre dans le pays d'accueil. Veillez à avoir la meilleure concordance possible entre les matières proposées dans l'université d'accueil et celles étudiées à Paris avant de choisir une destination.
- **Votre passeport/carte d'identité** en cours de validité.

Pour candidater et transmettre tous ces documents, rendez-vous sur la **plateforme en ligne MoveON**.

B. Les stages

Vous prévoyez de faire un stage à l'étranger ? C'est possible, mais à quelques conditions.

Vous pouvez effectuer un **stage clinique en L3**, de 1 à 2 mois et votre **stage recherche en M1**, de 1 à 3 mois (pendant les périodes de vacances).

Encore une fois, il vous faudra une **moyenne minimum de 12/20**, ainsi que n'avoir eu **aucun rattrapage**. Le DUEFO sera ensuite chargé de la sélection des étudiant(e)s, et de la validation du projet, jusqu'aux signatures des conventions.

- Pour les L3 votre projet sera à valider auprès de : Mme Aude LALOI.
- Pour les M1 : Mme Peggy GATIGNOL.

Attention : le terrain de stage doit respecter les lignes directrices du CFUO. Vous devrez faire valider votre projet à vos directeurices pédagogiques avant de commencer toute autre démarche (bourses, etc.).

C. Les destinations proposées

Vous pourrez retrouver les établissements partenaires juste ici : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-0/partir/partenariats>

Pour plus d'informations : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-0/etudiants/partir/orthophonie>



Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique : Peggy Gatignol, peggy.gatignol@sorbonne-universite.fr

Mobilité d'études (Erasmus) : Clémence Bordes, clemence.bordes@sorbonne-universite.fr

Mobilité de stage : Kateryna Kovtun, kateryna.kovtun@sorbonne-universite.fr

16. POINTE-À-PITRE

En raison de son ouverture récente, le CFUO de Pointe-à-Pitre ne possède pas encore de projet de mobilité internationale.

17. POITIERS

A. Données générales

Il faut savoir qu'à Poitiers, seuls des stages (et non des semestres) ont été effectués à l'étranger. Par conséquent, cette partie concernant le CFUO de Poitiers n'est pas complète. Les données fournies sont subjectives et susceptibles d'évoluer car aucune démarche n'a jamais été fixée dans notre CFUO.

Quels papiers remplir ?

Puisque tout est à faire et rien n'est fixé, les documents peuvent changer en fonction du projet et des intervenants que vous rencontrerez. Dans le cas des stages, une **convention basique** de l'université vous sera également demandée, ainsi qu'un agrément de l'Université de Poitiers (seule différence : la case "à l'étranger" devra être cochée sur la convention).

Quels délais prévoir ?

Si votre projet est de partir en semestre à l'étranger, prévoyez votre projet **un an à l'avance**. Entre son élaboration et sa mise en place avec une future université partenaire, il faudra rencontrer la DP et la DRI, laisser du temps aux signatures des différents papiers et documents. Un dossier médical peut également être demandé. Les demandes de bourse prennent du temps et les inscriptions dans les universités étrangères doivent être validées bien à l'avance. La limite d'un an doit correspondre au début des démarches, le projet doit être réfléchi en amont.

S'il s'agit d'un stage, les délais sont les mêmes qu'en France. Dès que votre projet est défini, il convient de contacter les orthophonistes sur place et de trouver un stage. S'y prendre en avance est toujours plus raisonnable.

Le dossier d'équivalence :

Comment trouver la liste des UE pour les universités étrangères ?

Le cursus orthophonie ne se trouve généralement pas dans les facultés de médecine à l'étranger mais plutôt dans les facultés de lettres et de langues.

Pour le moment, on trouve des universités étrangères ayant le cursus orthophonie dans les universités partenaires de l'Université de Poitiers mais le cursus orthophonie lui-même n'est pas en partenariat avec notre CFUO. Les PEE ne sont donc pour l'instant pas mis en place.

Malgré tout, un contrat d'études peut être envisageable par un(e) étudiant(e). Pour plus de renseignements sur les contrats d'études, n'hésitez pas à contacter l'ALEOP.

B. Les semestres

Les semestres à l'étranger sont envisageables. Certains partenariats entre la faculté de médecine et des universités étrangères étant déjà en place, nous essayerons de les étendre à la filière orthophonie tout en continuant de chercher d'autres universités à l'international.

L'ALEOP travaille en ce moment sur des futures conventions interuniversitaires pour des possibles semestres à l'étranger. Rien n'est encore fait mais un contrat d'études ne nécessite pas obligatoirement de conventions interuniversitaires. Si cela vous tente, renseignez-vous ou rapprochez-vous de l'ALEOP.

C. Les stages

Quand pouvez-vous partir en stage à l'étranger ?

Quand on veut sur nos périodes de stage ou de vacances ! La DP n'y voit aucun obstacle.

Avec quel(le)s orthophonistes ?

L'orthophoniste devra être agréé(e) à l'Université de Poitiers, c'est la seule demande. Beaucoup d'étudiant(e)s privilégient les stages dans les pays francophones car c'est plus facile de s'y retrouver, mais rien n'empêche de le faire dans un pays allophone. Dans ce cas, une attestation du niveau de langue peut être demandée.

Quelles sont les aides possibles ?

- **1ère possibilité** : votre stage dure au minimum 2 semaines : vous pouvez alors demander la bourse de la région. Vous devrez déposer votre demande sur internet avant la date de début du stage. Votre candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.
- **2ème possibilité** : votre stage dure plus de 2 mois et il est dans un pays de l'Union Européenne. Vous pouvez donc faire passer ce stage comme stage Erasmus+. Dans ce cas, vous devez prendre rendez-vous avec la DRI car elle doit valider le stage Erasmus+ et devra vous donner les papiers nécessaires à la procédure.

Pour plus d'informations : plusieurs étudiant(e)s de Poitiers sont parti(e)s pour des stages plus ou moins longs. Vous pouvez retrouver des témoignages sur le compte instagram d'ALEOP sur le format "un mois un pays".

Les contacts dans votre fac :

Scolarité, secrétariat : orthophonie@univ-poitiers.fr

Équipe pédagogique : pedagogie.orthophonie@univ-poitiers.fr

Présidence ALEOP : aleop.presidence@gmail.com



18. RENNES

Le CFUO étant encore jeune, les mobilités à l'étranger ne sont pas encore démocratisées. La direction pédagogique n'est pas fermée à de potentiels semestres à l'étranger (seulement dans des pays francophones) mais les conditions sont très strictes et aucune convention n'a été établie pour le moment.

Concernant les stages, il est possible de les faire à l'étranger, tant que la langue exercée est le français, et que le ou la maîtr(ess)e de stage est agréé(e) (titulaire du diplôme d'orthophoniste depuis 3 ans minimum, effectuant des formations régulières). À noter que ce n'est possible que pour les stages qui durent plusieurs semaines et ne se font qu'en une fois (ce qui n'est pas le cas des premiers stages en 1ère et 2ème année). Pour le moment, des stages ont été effectués au Sénégal, en Belgique, et au Canada.

Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique :

> **Pour les stages :**

- Lucile Multon, lucile.multon@univ-rennes.fr
- Séverine Gourvoas, severine.gourvoas@univ-rennes.fr

> **Pour les semestres** : Christophe Tessier, christophe.tessier@univ-rennes.fr

VP Mobilité Internationale d'EOR : international.eor@gmail.com



19. ROUEN

Pour effectuer un stage à l'étranger, il faut d'abord contacter :

- **Un(e) orthophoniste diplômé(e)**, qu'il soit français(e) ou non. Tant que le diplôme est présenté à Monsieur Pasquet, on peut choisir cette personne comme maîtr(ess)e de stage.
- **Le Service des Relations Internationales (SRI)** de l'UFR.
- **Le Directeur Pédagogique** qui signe les conventions : Frédéric Pasquet.

Ensuite il faut remplir une convention de stage et fournir le diplôme de l'orthophoniste avec qui on souhaite réaliser son stage. Il n'y a pas besoin d'équivalence à Rouen. Les départs sont possibles uniquement lors des périodes de stage, à partir du stage anticipé en fin de L2 et les stages peuvent se réaliser auprès d'un(e) orthophoniste diplômé(e) en France ou à l'étranger. Les étudiant(e)s peuvent partir en stage à l'étranger, dans n'importe quel pays.

Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique : Frédéric Pasquet, frederic.pasquet@univ-rouen.fr
Direction des Relations Internationales : camille.bruni@univ-rouen.fr
Service des Relations Internationales : service.international@univ-rouen.fr
Présidence d'OREO : oreorthophonie.presidente@gmail.com



20. STRASBOURG

Il n'est désormais plus possible d'effectuer des stages et des semestres à l'étranger au CFUO de Strasbourg.

Les contacts dans votre fac :

Présidence de METAFOR : presidency.metafor@gmail.com



21. TOULOUSE

A. Données générales

Il est possible de partir à l'étranger pendant ses études au CFUO de Toulouse, que ce soit pour un stage ou pour un semestre d'études, même si ces projets demandent une bonne anticipation et un accompagnement personnalisé.

Pour toute question ou projet de mobilité internationale, les étudiant(e)s sont invité(e)s à se rapprocher de Mme Florence Liaunet (DP) et de Lola Danet, (responsable de la Mobilité Internationale pour l'orthophonie). L'équipe encourage vivement les initiatives étudiantes, qui permettent de faire avancer et de développer les possibilités de départ à l'étranger.

B. Les semestres

Les semestres d'études à l'étranger ne sont pas encore mis en place de façon régulière au sein du CF, et aucun(e) étudiant(e) n'en a encore bénéficié. Ils restent néanmoins possibles en théorie, notamment dans le cadre du programme Erasmus+, pour une **durée minimale de trois mois**.

Il existe un **partenariat avec l'université de Barcelone**, pour lequel une convention interuniversitaire existe donc déjà. Si les conventions n'existent pas, il est nécessaire de s'y prendre au moins un an à l'avance afin de contacter les universités partenaires, comparer les programmes et construire un projet cohérent.

Quelles démarches ?

Pour envisager un semestre à l'étranger, l'étudiant(e) doit d'abord **repérer deux ou trois universités** qui l'intéressent et les **classer** par ordre de préférence. Ces choix sont ensuite transmis à la direction du CF, qui se charge de contacter les établissements concernés. Si une université répond positivement, les équipes pédagogiques comparent alors les contenus de cours (UE) afin de vérifier qu'ils correspondent à ceux suivis à Toulouse.

Les listes d'UE sont parfois disponibles sur les sites des universités étrangères ; si ce n'est pas le cas, l'équipe du CF peut aider l'étudiant(e) à les obtenir.

Lorsque le projet est validé, l'étudiant(e) rencontre **Mme Da Costa**, gestionnaire des mobilités Erasmus+ sortantes. Elle apporte des conseils pratiques et des informations sur les démarches administratives, ainsi que sur les aides financières et les bourses disponibles.

C. Les stages

Pour les stages à l'étranger, les départs sont possibles tout au long du cursus. Les étudiant(e)s doivent en parler directement avec **Mme Florence Liaunet**, Directrice Pédagogique du CF, qui accompagne et soutient ces projets. Chaque situation étant différente, il est important d'échanger avec elle afin d'évaluer la **faisabilité du stage**. Il n'existe pas de restriction concernant le pays ou la langue du stage, à condition que l'étudiant(e) **maîtrise suffisamment la langue** du pays d'accueil.

En licence, il est donc possible de partir dans un pays non francophone et de travailler avec un(e) orthophoniste non francophone, après discussion avec la DP.

À partir du master, il est toutefois conseillé de privilégier un pays francophone.

Jusqu'à présent, la majorité des étudiant(e)s ayant effectué un stage à l'étranger sont parti(e)s au Canada.

Les contacts dans votre fac :

Direction pédagogique : Mme Florence Liaunet, florence.liaunet@univ-tlse3.fr

Responsable de la MI : Mme Lola Danet : lola.danet@univ-tlse3.fr



22. TOURS

A. Données générales

Globalement, tous les projets de départs à l'étranger sont envisageables. L'administration du CFUO y est ouverte. Il faut cependant se montrer particulièrement motivé(e), autonome et déterminé(e). Les démarches peuvent être très longues et fastidieuses. Chaque projet est étudié au cas par cas par les responsables pédagogiques, à condition que celui-ci soit rigoureux.

Il est fortement conseillé de se faire accompagner dès le début de la création de projet par les membres de l'administration et du ou de la VP Mobilité Internationale de l'ATFO pour en connaître tous les usages !

Il n'y a, à ce jour, pas d'aides financières à pourvoir pour les stages à l'étranger des étudiant(e)s en orthophonie tourangeaux(elles). Les modalités de stages ne remplissant pas toutes les conditions requises (durée des séjours notamment).

Les possibilités pour les semestres à l'étranger sont moins documentées du fait de la rareté de ce genre de projets, mais envisageables.

B. Les semestres

À Tours, il est possible de faire un semestre à l'étranger. Toutefois les démarches sont très longues et complexes (il faut compter au moins un an de démarches au préalable). La difficulté réside dans le fait de trouver une université avec une maquette similaire à celle de la formation proposée par le CFUO de Tours.

✨ Il vaut mieux privilégier un **départ en deuxième année**.

C. Les stages

La meilleure période pour partir en stage à l'étranger est la troisième année, plus particulièrement au semestre 5 pour le stage d'observation auprès d'orthophonistes. Le stage recherche de 4A (anticipé en 3ème année) est également une bonne option.

Des départs ont déjà été faits à Tours pour le Maroc, le Japon, Montréal et les Outre-Mer principalement.

Si le ou la maîtr(ess)e de stage ne doit pas nécessairement être en possession d'un diplôme français, iel doit avoir suivi une formation équivalente et doit remplir un dossier de demande d'agrément. La patientèle doit préférablement être francophone, mais des cas particuliers peuvent être admis (étudiant(e) bilingue...).

→ Le partenariat que le CFUO de Tours entretient avec l'école d'orthophonie de Beyrouth au Liban est toujours suspendu à l'heure actuelle.



Les contacts dans votre fac :

Direction Pédagogique : Eva Sizaret, eva.sizaret@univ-tours.fr

Commission stages : stage.orthophonie@univ-tours.fr

Direction des Relations Internationales : international@univ-tours.fr

Gestion mobilités Etudes Erasmus+ : Milla Gerard, erasmus@univ-tours.fr

VP Mobilité Internationale de l'ATFO : internationale.atfo@gmail.com

Partie 5 : Fiche pratique "Destination Canada"



Vous souhaitez partir faire un stage au Canada ? Voici un récapitulatif de démarches et de conseils à ne pas oublier avant votre départ ! **Attention**, il n'est possible d'effectuer un stage clinique là-bas qu'à partir du master !

1. AVANT LE DÉPART

A. Les indispensables

✓ **Passeport** : Nécessaire de l'avoir rapidement car il est demandé pour certaines des démarches suivantes (EMI notamment).



✓ **Billets d'avion** : Vous pouvez vous y prendre en avance, mais faites attention à être sûr(e) que tout est validé pour (conventions, etc.) !

Tips : Air Transat est une compagnie de bonne qualité qui vend des billets pas trop chers. Il y a souvent des promotions.



✓ **Logement** : il existe des sites de locations comme :

- Airbnb (mais attention aux tarifs qui peuvent être mirobolants),
- Kijiji (nécessité d'avoir un VPN et de se localiser au Québec pour avoir accès au site)
- Les groupes Facebook (le plus simple) comme « Les français à Montréal ». Il en existe plein.

Au Québec, la location repose beaucoup sur la confiance. Les baux, généralement d'un an, sont courts et peu détaillés. Si un(e) locataire quitte le logement avant la fin du bail, il doit trouver quelqu'un pour le ou la remplacer ou continuer à payer le loyer. Ce fonctionnement s'applique aussi aux colocations, et les nouveaux(elles) locataires doivent souvent se fier aux informations données par la personne précédente.

A SAVOIR : Les cautions sont interdites au Québec ! Donc iels ne sont pas censé(e)s vous en demander.

Petit tips : faites bien attention aux trajets que vous aurez à faire chaque jour pour choisir un logement qui soit proche de votre lieu de stage, ou proche d'un moyen de transport en commun qui vous y emmènera facilement car Montréal est une ville très grande mais bien desservie.

✓ **Bourses** : il existe plusieurs aides pour partir à l'étranger (gouvernements, régions, universités, Crous...). Souvent ces aides sont valables à partir de 1 mois de stage. Rapprochez-vous du service de mobilité internationale de votre université et à ce guide qui les répertorie.

✓ **Mutuelle et/ou assurance maladie privée** : Elle est importante car la CPAM ne rembourse que très peu. Il faut voir avec votre mutuelle si une prise en charge est incluse dans votre contrat. Sinon, vous pouvez prendre une assurance maladie de voyage ou encore obtenir des assurances avec votre contrat de carte gold, à voir avec votre banque.

✓ **Autorisation de voyage électronique (AVE)** : Les étudiant(e)s en santé qui vont au Québec pour un stage clinique et les étudiant(e)s qui viennent faire de la recherche n'ont pas besoin de Visa. Une AVE suffit. Elle **coûte 7 \$** et prend 10 min à faire. Attention à bien faire votre demande sur le site officiel de l'immigration du Gouvernement Canadien ! Il existe beaucoup d'arnaques !!
vous pouvez le retrouver ici : [AVE](#).

✓ **EMI** : ce sont des examens médicaux obligatoires, à votre charge (**environ 330 €**) comprenant visite médicale, prise de sang et radio des poumons. Pensez à prendre rendez-vous à l'avance car il n'y a que très peu de médecins agréé(e)s (Paris, Rennes, Nîmes, Lyon). Les informations sont trouvable sur le site de l'immigration Canadienne.
Vous aurez besoin de votre passeport pour le rendez-vous.

⚠ Vous ne recevrez pas d'informations concernant l'acceptation de votre dossier. Tout est directement transmis à l'immigration. Pas de nouvelles, bonne nouvelle.

✓ **Assurance maladie : Formulaire SE401-Q-104 de la CPAM**. Ce document est à signer par vous, votre CFUO et votre CPAM de rattachement (pas nécessairement celle du département de l'Université).
Vous pouvez le retrouver juste ici : [Formulaire CPAM](#)

✓ **Banque** : Une carte gold ou internationale (Revolut, Boursorama par exemple) est conseillée. Elle vous évitera des frais à chaque paiement. De plus, la carte gold fournit des assurances en tous genres (maladie, assistance juridique, assurance annulation du billet d'avion).

✓ **Assurance responsabilité civile** : à demander à son assurance.

✓ **Forfait de téléphone** : certains opérateurs permettent d'ajouter des options à votre forfait actuel, étudiez les offres pour voir ce qui est le plus avantageux.



B. Préparer le stage

✓ **Conventions de stage** : Pour un stage recherche, veillez à ce que les Universités s'accordent sur le pays qui fournit la convention car le contenu de la convention peut ne pas convenir à l'une des parties. C'est mieux de ne rien acheter pour le voyage avant d'avoir les conventions signées par tout le monde.

✓ **Lettres d'admission en stage** du ou de la MDS **et** de l'école d'orthophonie.

✓ **OOAQ** (Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec) : Pour les stages cliniques vous devez vous inscrire sur cette plateforme. C'est un répertoire des stagiaires orthophonistes. Il **coûte 100\$** (plus taxes). Il faut ensuite leur demander une **lettre** qui atteste qu'on a adhéré et qu'ils acceptent de nous accueillir.

📍 Site à retrouver juste ici : [OOAQ - devenir stagiaire](#).

2. SUR PLACE

✓ **RAMQ** : Une fois au Canada, si vous séjournez plus de 6 mois, vous devez vous inscrire à la RAMQ qui est la sécurité sociale au Québec. Si vous séjournez moins de 6 mois, cela ne vous concerne pas.

✓ **Certificat de scolarité** : en avoir un sur soi.

✓ **Application Arrivcan** pour passer la douane à l'aéroport de Montréal : **Facultatif** mais bénéfique de le faire. On pré-enregistre son arrivée dans les 72h qui précèdent son arrivée à l'aéroport au Canada. Elle permet de passer la douane plus rapidement. Il n'y a pas besoin de le faire pour le retour en France.

✓ **Transport en commun sur place** : prendre un titre de transport selon la durée de son séjour. A Montréal, vous n'aurez pas besoin de prendre un titre de transport qui permet d'aller dans les zones B, C, D ... la zone A suffit. Attention cependant à prendre un billet spécial pour le bus qui part et qui mène à l'aéroport (idem à Paris).

✓ **Permis de conduire** : Si vous restez moins de 6 mois, vous n'avez pas besoin d'un permis international. Vous pouvez conduire avec votre permis français, louer des voitures (vous n'aurez pas besoin d'assurance spéciale). Si vous restez plus de 6 mois, il vous faudra un permis international.

Les démarches peuvent faire peur, et ont un coût assez élevé, mais si vous avez la chance de pouvoir vous lancer, foncez ! N'hésitez pas à me contacter pour être ajouté(e) au groupe Messenger avec les personnes qui ont ce même projet de départ au Canada, vous aurez du soutien et des conseils supplémentaires dans vos démarches ;)